

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME COMMUNE DE BONNEVAUX



V4 PPA du 04/06/14

Atelier des Villes et des Territoires : Jean CANTON et Camille LE FLOCH (mandataire)

Marjorie EPPLIN - Environnementaliste

Nicolas CANTON - Architecte

Sommaire

Un diagnostic à l’échelle de Bonnevaux.....	3
Un PLU Gard Durable	3
1 CADRAGE RÉGLEMENTAIRE	4
2 LE CONTEXTE TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL	5
2.1 L’intercommunalité : communauté de communes des Hautes Cévennes	5
2.2 Le Pays des Cévennes	7
2.3 Le Parc National des Cévennes	8
3 LA COMMUNE.....	9
3.1 Population - Logement	10
3.2 Habitat	19
3.3 Déplacements – infrastructures de transports.....	21
3.4 Paysage	23
3.5 Patrimoine	26
3.6 Environnement – Biodiversité	28
3.7 Agriculture	30
3.8 Activités économiques et emplois.....	34
3.9 Tourisme	34
3.10 Culture et associations.....	36
4 LES HAMEAUX.....	37
4.1 Village de Bonnevaux, chef lieu de la commune	38
4.2 Hameau des Alègres	41
4.3 Hameau de Nojaret	44
Mode d’occupation des logements :	46
4.4 Hameau de Coulis	47
4.5 Hameau du Bosc	50
4.6 Les Thomazes.....	52
4.7 Autres lieux dits : La Figère, La Rouvière, La Rivière,	56
5 Bilan du POS et enjeux pour le Plan Local d’Urbanisme	57
5.1 RÉGLEMENT DU POS.....	59
5.2 Bilan :	61
6 Les réseaux	62
6.1 Assainissement Eaux usées.....	62
6.2 Assainissement non collectif	63
6.3 Eau potable.....	63

Préambule

Un diagnostic à l'échelle de Bonnevaux

Il n'est pas pertinent, dans le cas de Bonnevaux, de présenter un diagnostic « classique » basé sur une analyse des données statistiques publiées par l'INSEE.

En effet, à l'échelle d'une commune de 100 habitants, celles-ci ne sont pas significatives.

De plus, la situation géographique de la commune et sa constitution en hameaux amènent à situer l'analyse à plusieurs niveaux : le bassin de vie, la commune et ses hameaux, les constructions isolées...

L'Etat Initial de l'Environnement fait également partie du diagnostic de la commune et est joint à ce dossier.

Une note sur l'habitat alternatif et dispersé a été produite en annexe dans l'attente d'être incluse dans le corps du document. Le document de présentation de l'atelier public architecture et habitat est également annexé au présent dossier afin de rendre compte de premières propositions en la matière.

Un PLU Gard Durable

Le Conseil général propose d'accompagner et soutenir les communes lors de l'élaboration de leurs plans locaux d'urbanisme, dans l'objectif d'un aménagement durable du territoire : économie de foncier, densité urbaine, mixité sociale, gestion des risques, protection des ressources naturelles, déplacements, équipements et réseaux...

La démarche qualité « PLU Gard durable » s'appuie sur les expérimentations menées en partenariat avec des communes volontaires depuis 2009, et avec le soutien des différents acteurs institutionnels concernés (ADEME, DDTM, Région, Chambres consulaires...).

Ceux-ci ont ainsi participé à la définition des objectifs de cette démarche, à partir de constats partagés établis au cours de l'élaboration des PLU qui ont fait partie de l'expérimentation.

«PLU Gard durable» est fondé sur trois priorités :

1. le projet local de développement durable (concilier la protection de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique)
2. la prise en compte des enjeux prioritaires spécifiques au territoire (foncier, déplacements, risques, ressources naturelles, équipements et réseaux, habitat...),
3. une méthode participative d'élaboration et de suivi (concertation avec les acteurs institutionnels et socio-économiques, participation des habitants du territoire)

OBJECTIFS D'UN PLU GARD DURABLE : Un aménagement du territoire qui répond aux défis du développement durable appliqués aux spécificités locales

MOYENS OPERATIONNELS :

Améliorer les modes d'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

- Prospective/Anticipation Diagnostic stratégique, projet politique de territoire
- Développement territorial durable Concilier développement économique, réponse aux besoins sociaux et protection de l'environnement
- Concertation Avec les acteurs institutionnels, socio-économiques et les habitants.

La méthode choisie pour l'animation de la démarche est :

- immersion du bureau d'études sur le territoire : nombreux jours de terrains, rencontres informelles avec les habitants
- réunions publiques et ateliers publics thématiques
- événement public animé par un bureau d'études spécialisé (LISODE à Montpellier) accompagnera l'élaboration du document d'urbanisme de Bonnevaux)

1 CADRAGE RÉGLEMENTAIRE

La commune de BONNEVAUX possède un Plan d’Occupation des Sols (POS) approuvé le 16 février 1992 (sur document règlement).

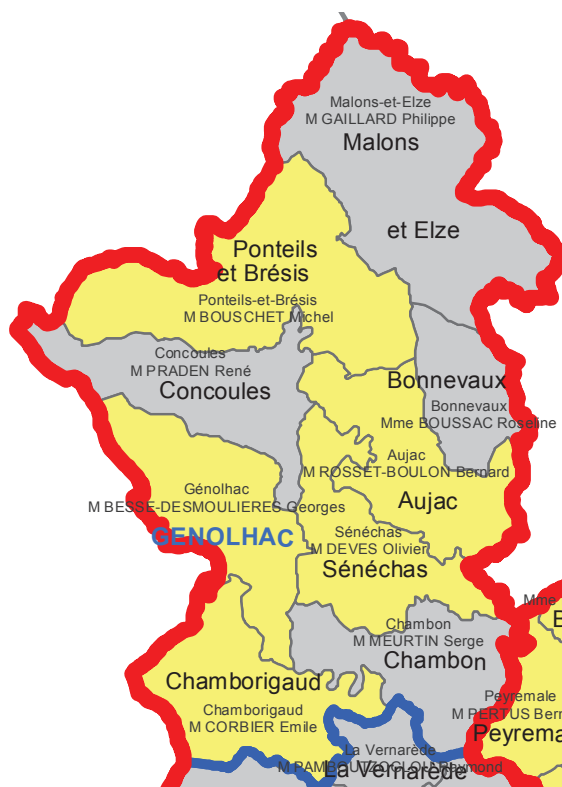
Le Plan Local d’Urbanisme devra prendre en compte et/ou être compatibles avec les documents suivants :

- Les lois récentes : SRU-Grenelle 1 et 2-ALUR
- La loi Montagne de 1985
- le SDAGE Rhône Méditerranée et le SAGE
- Le Schéma Régional d’Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Le Plan Climat Energie Territorial Régional et Départemental
- Les orientations Gard 2030 du Conseil Général 30 et en particulier les d’Orientations Départementales d’Aménagement et d’Urbanisme
- La charte du Parc National des Cévennes approuvée en novembre 2013
- Le SCoT Pays Cévennes approuvé en décembre 2013

DOCUMENT PROVISOIRE

2 LE CONTEXTE TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL

2.1 L’intercommunalité : communauté de communes des Hautes Cévennes



La communauté de communes des Hautes Cévennes a les compétences obligatoires suivantes :

- aménagement du territoire :
 - o Établissement et gestion du schéma directeur d’aménagement des espaces intercommunaux « charte intercommunale de paysage et d’environnement »
 - o Élaboration et suivi du SCOT dans le cadre du Pays des Cévennes
 - o Élaboration et suivi d’une charte forestière à l’échelon du Pays des Cévennes
 - o Participation et représentation auprès des structures ayant vocation à aménager l’espace : Pays des Cévennes, Syndicat Intersyndical pour l’aménagement du Mont Lozère (S.I.S.)
 - o Constitution et gestion de réserves foncières destinées à permettre l’installation (ou la réalisation) de logements ou d’activités économiques
 - o Exercice du droit de préemption urbain par délégation des communes en vue de mettre en œuvre ses compétences

- développement économique :
 - o Sont d’intérêt communautaire, toutes actions, aides, constructions, aménagements et gestion de bâtiments à vocation économique à créer (atelier relais, usine relais, ferme relais, ...) et de zones d’activité économique à créer (industrielles, tertiaires,

- artisanales) ayant pour objet le développement ou le maintien d’activité économique sur le territoire.
 - Soutien par des missions de conseil, d’information et de coordination, auprès des porteurs de projets d’implantation ou de développement d’activités économiques et mise en relation avec les partenaires institutionnels et la recherche active de financement.
 - Développement et promotion de l’activité touristique : gestion de l’office de tourisme intercommunal - participation aux actions contribuant à l’aménagement touristique du Mas de la Barque-site Mont Lozère s’exerçant sur les terrains concédés par l’O.N.F. (ainsi que sur les terrains privés après accord des propriétaires) par l’adhésion au S.I.S.
- des compétences optionnelles de protection et mise en valeur du patrimoine à travers la gestion et la valorisation des sentiers de randonnées :
- Sentiers de randonnée : étude et définition de l’offre contractualisée avec le Conseil Général et le Parc National des Cévennes ; valorisation (balisage, création, aménagement, entretien) des sentiers de promenade et de randonnée définis dans l’étude précédente et publiés dans les topo-guides « sentiers de découverte des Hautes Cévennes » et « sentiers de découverte en haute vallée de la Cèze » pour la partie du territoire concerné
 - Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, ramassage des encombrants
 - Responsabilité trentenaire du site de l’ancienne décharge et de l’incinérateur
 - Politique de logement et du cadre de vie : élaboration d’une charte en faveur de l’habitat : définition des priorités en matière d’aide à l’habitat ; réalisation, mise en œuvre et gestion d’opérations programmées d’amélioration de l’habitat (OPAH), de programme d’intérêt général (PIG) et de toutes autres procédures conventionnelles d’amélioration de l’habitat ; coordination de l’offre et de la demande en matière de logements locatifs.
 - Assainissement non collectif (transféré au Syndicat Mixte du Pays Cévennes, après accord des communes) : contrôle et diagnostic des systèmes d’assainissement non collectifs prévus par la loi et les textes réglementaires - aide au montage de dossier de réhabilitation de systèmes existants

La communauté de communes porte des projets, qui ont un intérêt pour Bonnevaux :

- mise en place d’un système de transports à la demande
- équipements publics de type micro-crèche
- mise en place d’un bureau virtuel pour pallier à la désertification médicale
- etc.

Bonnevaux est membre du SIVOM Charte des Vallées Orientales du Mont Lozère (à vocation sociale et culturelle) et du SIVOM des Hautes Cévennes (adduction d’eau potable, assainissement...).

2.2 Le Pays des Cévennes

Le Pays des Cévennes regroupe 120 communes et 150 000 habitants.

En mars 2013, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale. L'enquête publique s'est terminée en novembre 2013. L'approbation a eu lieu le 20 décembre 2013.

Pour traduire de façon opérationnelle les ambitions de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le SCOT du Pays Cévennes comprend des orientations précises dans son Document d'Orientations et d'Objectifs. Elles ont été choisies avec la volonté de renforcer la cohérence entre les différentes politiques publiques territoriales existantes, dans une logique de transversalité.

De manière synthétique, le Document d'Orientations et d'Objectifs se décline selon les 4 chapitres suivants :

La structuration et l'organisation de l'espace :

- compléter les équipements structurants de la ville centre (ALÈS)
- conforter et développer le rôle des pôles de centralité
- structurer et qualifier l'offre commerciale
- assurer et répartir l'offre de logements
- organiser et structurer les transports, déplacements et réseaux numériques
- concevoir l'aménagement en respect du territoire

L'innovation, le développement et le rayonnement d'activités

- créer de nouveaux espaces d'activités économiques
- conforter les filières historiques
- développer des filières nouvelles
- favoriser la reprise d'activités

Vers une urbanité durable appropriée

- qualifier l'aménagement et le développement urbain
- prendre appui sur des outils communs d'aménagement harmonieux de l'espace et d'urbanisme

Les stratégies de préservation et valorisation des ressources naturelles

- préserver en quantité et en qualité la ressource en eau
- préserver et développer la biodiversité
- valoriser les énergies renouvelables
- préserver et valoriser les patrimoines paysagers
- maîtriser les impacts de l'exploitation des ressources naturelles locales
- réduire l'empreinte des déchets

Pour plus de détails : <http://www.payscevennes.fr/portal/portal/pays/actions-en-cours/scot#sthash.rXqWNliN.dpuf>

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Cévennes recommande, en matière de perspective de développement pour l'entité « Hautes Cévennes » (EPCI Cévennes au Mont Lozère, Hautes Cévennes dont fait partie Bonnevaux, Vallée Longue Et Calbertois) la construction de 75 logements

par an dont un quart de logements sociaux. Cela dit, la Commune de Bonnevaux, vu sa taille, n’est pas véritablement impactée par cette prévision. Elle devra se « fabriquer » une position spécifique.

2.3 Le Parc National des Cévennes

Le Parc national des Cévennes fait l’objet de deux reconnaissances internationales de la part de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO) :

- en 1985, la réserve de biosphère du Parc national des Cévennes a été intégrée au réseau mondial des Réserves de biosphères (programme Man And Biosphere – L’Homme et la Biosphère - de l’UNESCO) ;
- en 2011, le Parc national des Cévennes est territorialement très largement concerné par l’inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l’UNESCO des Causses et des Cévennes, paysage culturel de l’agropastoralisme méditerranéen.

La charte du Parc National des Cévennes a été approuvée par le Décret no 2013-995 du 8 novembre 2013.

Par délibération au 20 décembre 2013, la commune de Bonnevaux adhère à la Charte et fait partie de l’aire optimale d’adhésion du Parc.

« L’aire d’adhésion, par sa continuité géographique et sa solidarité écologique avec le cœur, concourt à la protection du cœur du parc national, tout en ayant vocation à être un espace exemplaire en matière de développement durable. » (Extrait de l’Arrêté du 23 février 2007 sur les « principes fondamentaux » applicables à l’ensemble des parcs nationaux français).

La charte du Parc national définit un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du Parc et les espaces environnants.

Le projet de territoire se décline :

- pour le cœur , en 12 objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et en 33 modalités d’application de la réglementation concourant à l’atteinte de ces objectifs ;
- pour l’aire d’adhésion et le cœur en 26 orientations communes de protection, de mise en valeur et de développement durable mises en œuvre à travers 87 mesures contractuelles.

Sur la carte de vocation, la commune de Bonnevaux n’est pas concernée par les axes importants de la charte et les mesures associées. A la marge, la commune est concernée par 2 zones d’intérêt patrimonial écologique majeur situées en aire d’adhésion. (carte ci dessous)



3 LA COMMUNE

Bonnevaux est une commune du canton de Génolhac, membre de la Communauté de Communes des Hautes Cévennes, du SIVOM des Vallées Orientales du Mont Lozère, du SIVOM des Hautes Cévennes et fait partie du pays d’accueil touristique Cévennes-Cèze.

Elle est inscrite dans l’aire d’adhésion du Parc National des Cévennes.

Superficie : 881 ha.

Altitude de 400 à 933 mètres.

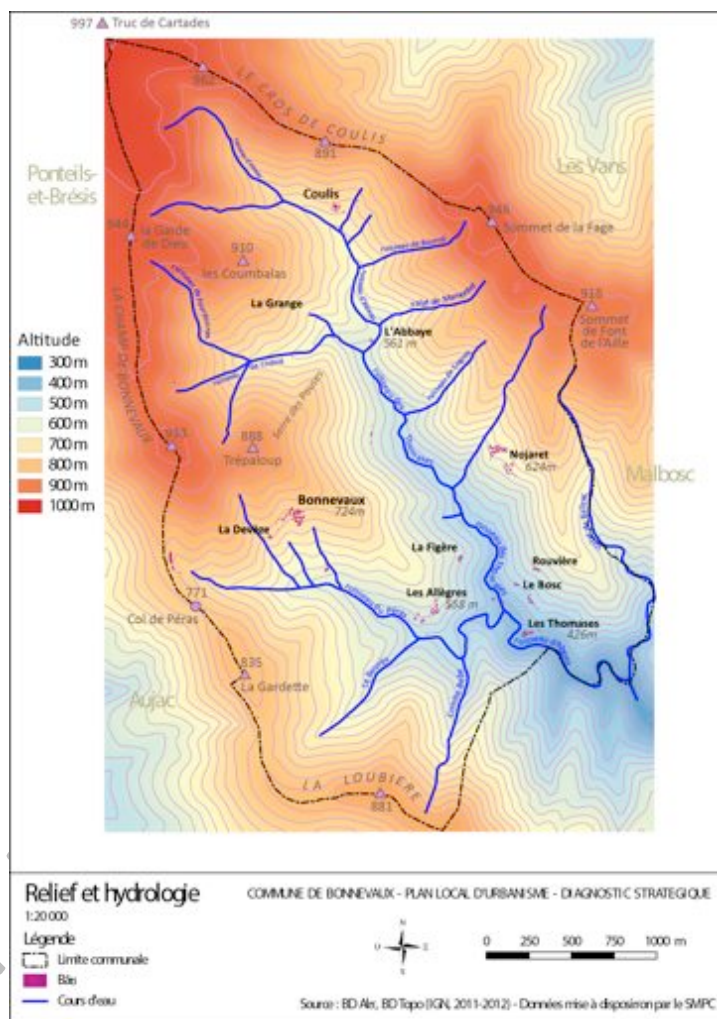
Nom des habitants : les Bonvallins

Bonnevaux est un village qui s’étage au soleil, sur les flancs sud-est de la Cham de Bonnevaux, montagne qui culmine à 933 mètres d’altitude et qui constitue un abri du vent du nord, de plus de 200 mètres de haut. Son exposition et son orientation correspondent à une position de balcon sud-est du Massif central vers la Méditerranée.

Le territoire géographique de Bonnevaux est organisé autour de deux valats : celui de l’Abeau (et des ruisseaux qui s’y jettent) et le ruisseau du Péras.

La rivière Abeau prend sa source à 906m dans une pente de la Cham et se jette dans la Ganière puis dans la Cèze. Elle reste en eau toute l’année et voit son débit largement augmenter en cas de pluies soutenues. La répartition de l’eau est un point important, l’eau étant souvent rare pendant la période estivale, autant pour l’irrigation des cultures que pour l’eau potable (fontaines, ..)ù. Aux XVI et XVIIe siècles, le moulin des Thomazes usait de cette eau.

Le système hydrographique s’ouvre vers le sud-est et la plaine ardéchoise. Cette zone est donc ouverte à une large influence climatique de la plaine ardéchoise (températures plus élevées, vents dominants d’Ouest arrêtés par les crêtes, précipitations moins abondantes).



3.1 Population - Logement

Selon l’INSEE, en 2009 la commune comptait 95 habitants permanents ou quasi-permanents. Toujours selon l’INSEE, la moitié des logements (97 au total) serait des résidences secondaires.

Evolution démographique : Bonnevaux comptait 3 feux en 1284, 363 habitants en 1805, 40 habitants en 1960, 102 habitants en 1999, la surface de la commune variant avec le temps (au XIX siècle, certains hameaux appartenant à Bonnevaux ont été cédés à Aujac).

Aux XVII° – XVIII° siècles, Bonnevaux perd une part importante de sa population qui migre dans la plaine, déclin qui s’amplifie avec l’ouverture des mines de charbon dans la vallée. Leurs descendants et les nouveaux arrivés ont contribué depuis près de 30 ans à un véritable renouveau des hameaux : installation d’agriculteurs, restauration de l’église du XI° siècle, création de gîtes, mise en valeur du patrimoine bâti et paysagé par des propriétaires privés...

Selon les chiffres de l’INSEE et les premières investigations de terrain, il apparaît que 50% des logements sont des résidences secondaires. Selon les chiffres de l’étude du schéma directeur d’assainissement eaux usées, la population en période estivale pourrait être au maximum de plus de 280 habitants, soit une augmentation de 180%. Selon les élus, la population moyenne maximale est de 200 personnes en période estivale.

Quatre appartements communaux ont été créés dans les anciens bâtiments du presbytère et de l’école.

L’observation de la nature du parc de logements fait apparaître, pour l’essentiel, des bâtisses vastes de grande qualité. Pour autant, l’absence de logements de plus petite taille et de locatifs sociaux constitue un handicap, ne serait-ce que pour assurer aux jeunes la possibilité de s’installer ou à des personnes âgées solitaires d’habiter dans des conditions correctes.

Extraits du livre « Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau »¹ : « Bonnevaux se distingue des autres communes du canton par sa population quasiment entièrement constituée de néos-ruraux, de rurbains, de « réfugiés des villes » qui se sentent tous néos-cévenols. Néo-rural, c’est celui qui revient dans le milieu rural pour y travailler l’agriculture, (...) Le néo-rural agriculteur offre aussi des hébergements touristiques, il est polyvalent et connaît fort bien l’ensemble des règlements sanitaires et des subventions européennes. Le rurbain est celui qui travaille ou commerce en ville, 30 à 40km plus bas ou bien qui utilise les nouvelles technologies pour travailler à distance, mais il habite Bonnevaux qui devient alors une « banlieue » de ville, une cité dortoir ! « Réfugié des villes » (...), c’est

LES DIFFICULTES POUR VENIR HABITER/TRAVAILLER PAR RAPPORT AUX COUTS, A L’OFFRE ET AUX CONDITIONS DE VIE « DIFFICILES »

Habiter BONNEVAUX suppose que l’on en accepte le contexte : accessibilité et déplacements entre hameaux difficiles, absence de presque tous les services de proximité (la mairie est le seul équipement public, avec le service de laverie communale et d’accès public à internet dans l’ancienne mairie). L’éloignement des écoles et les difficultés de les rejoindre est une contrainte qui rend souvent la vie difficile pour des couples avec de jeunes enfants.

Le très faible niveau de l’activité économique est un autre handicap qui pourrait s’améliorer si le foncier et les secteurs habités le permettaient. La forêt, qui constitue le fondement du paysage, est en danger à long terme faute d’un entretien et de modes d’exploitation de ses ressources insuffisants. La question des réseaux techniques (eau potable, assainissement, ...) est un autre sujet qui nécessite des programmations de leur développement qui sont coûteuses et donc relativement lentes.

¹ Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau – Marie-Lucy DUMAS – Editeur Comité des fêtes de Bonnevaux, 2006

vivre un statut précaire, dépendant de la ville pour l'emploi, les minima sociaux, les services mais dans un environnement nettement plus agréable.»

« Etre néo-cévenol, c'est ajouter une identité culturelle et géographique, c'est se sentir appartenir à une terre, à un monde, même sublimé, dont on se sent l'authentique héritier ».

3.2 Habitat

3.2.1 Habiter à Bonnevaux aujourd'hui : constats

De nos jours, les Bonvalins occupent en grande majorité l'habitat ancien rénové, hérité des constructions successives des siècles passés.

Après une longue période de déclin, l'arrivée de nouveaux habitants dans les années 1970 a engagé un regain pour ce bâti, alors dégradé.

Le POS de 1992 avait pour but de tendre vers la physionomie d'antan des hameaux en fixant des règles strictes pour la restauration des ruines existantes tout en interdisant toute nouvelle construction en dehors des zones déjà construites.

Au vu du nombre de personnes habitant la commune et du grand nombre de ruines à réhabiliter à cette époque, ce règlement était tout à fait pertinent.

Aujourd'hui, il semble que ce processus de revitalisation des hameaux soit proche d'atteindre ses limites, si la commune veut pouvoir se projeter dans l'avenir et accueillir de nouvelles générations d'habitants.

On peut identifier quelques problèmes :

- dans la plupart des hameaux, le potentiel de ruine à réhabiliter se raréfie
- la valeur économique des ruines restantes devient prohibitive pour des personnes cherchant à s'installer
- les problèmes liés aux successions (indivisions surtout) empêchent le rachat de certaines habitations
- environ la moitié des habitations rénovées ne sont que des résidences secondaires : leur occupation ne profite que partiellement au maintien de la vie pour la communauté
- Il est difficile, long et coûteux de rénover les ruines selon les techniques anciennes.

En conséquence, on observe :

- un vieillissement de la population
- que les nouvelles installations, accompagnées ou non d'un projet économique (agricole, par exemple) sont très difficiles
- un développement de l'habitat illégal et alternatif (note en annexe de ce document)

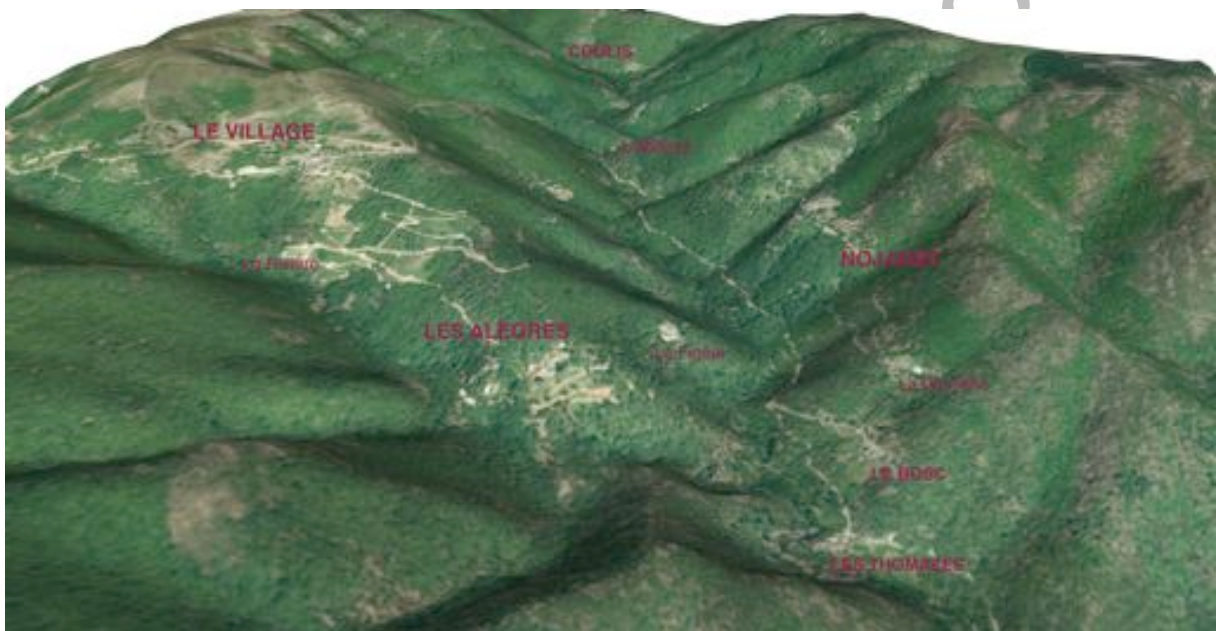
3.2.2 L'habitat à Bonnevaux

Mode d'occupation du territoire

Afin à la fois de tirer parti et de se protéger d'un territoire difficile, les Bonvalins des siècles passés ont principalement regroupés leurs lieux d'habitat en hameaux.

Les principes qui fixent leur emplacement sont une bonne orientation (en adret), souvent à mi-pente, à proximité d'une source et des espaces propices à l'agriculture.

A l'échelle du temps de la marche, les hameaux sont assez également répartis sur le territoire de la commune (hormis Coulis). Ils sont reliés par un réseau de calades et autres chemins encore très présent aujourd'hui et le plus souvent bien entretenu. Paradoxalement c'est l'arrivée de l'automobile et de la route carrossable qui tend à déformer l'espace et donne l'impression aujourd'hui d'un certain éloignement.



Comme pour tous les territoires difficiles, chaque mètre carré de terre et chaque effort devait être économisé. Ainsi les ensembles bâtis (hameaux ou mas) sont généralement très compacts et sont édifiés dans la pente afin de réserver les rares terres les moins pentues à l'agriculture.



Vue sur Bonnevaux : le village a limité son développement le long des courbes de niveaux dans le but de préserver au maximum les terrasses de culture (à droite sur la photo). Ainsi son accroissement a plutôt suivi le sens de la pente, les constructions s'appuyant les unes sur les autres.

Par l'utilisation de matériaux de constructions locaux, il en résulte un paysage d'une grande unité. Ici, la nature originelle a été totalement transformée par les activités humaines : des calades aux maisons, en passant par les faïsses et les drailles. Paradoxalement nature et constructions humaines semblent ne faire qu'un et être indissociables.

3.2.3 A l'échelle de la construction : forme, matériaux et fonctionnement

→ forme, proportion et ouvertures

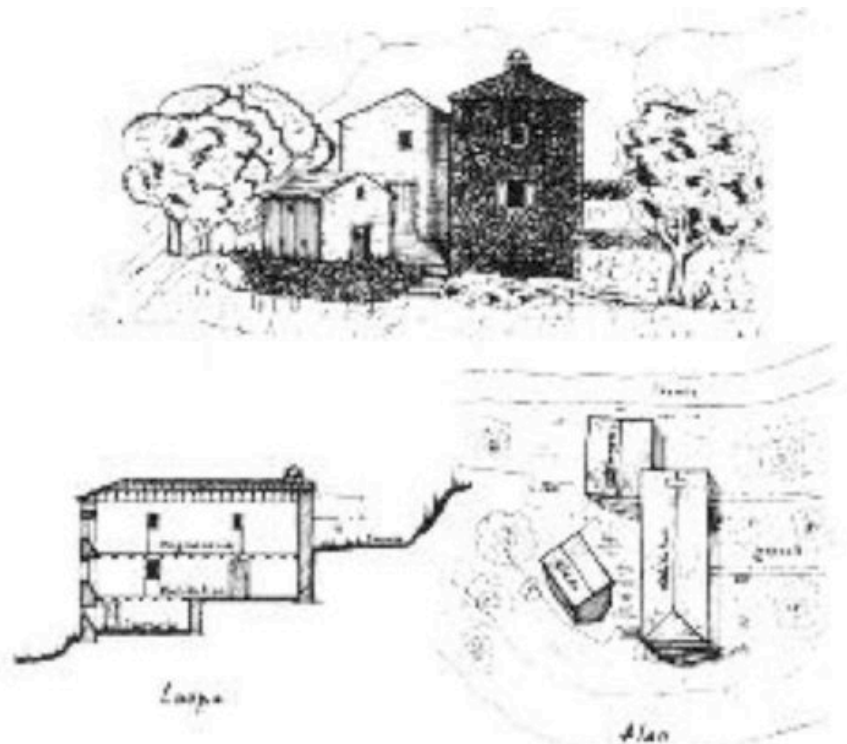
Suivant les mêmes principes, l'habitation est haute et étroite. Elle est généralement fondée sur le rocher et monte généralement sur deux ou trois étages en tirant parti de la pente.

Originellement, les constructions sont orientées dans le sens de la pente. Les étages de la maison suivent alors les terrasses attenantes, permettant une entrée de plain-pied à chacun des niveaux.

Les ajouts successifs en fonction des besoins de l'époque selon le principe du « mas-ruche » ont ensuite dérogé à cette règle.

En revanche, si la surface de la construction initiale était suffisante, l'extension se faisait par rehaussement. Cette pratique caractérise notamment l'époque de l'élevage du ver à soie où un étage supplémentaire y était entièrement dévolu.

Ces évolutions ont permis de définir des espaces extérieurs privés (cour, etc..) d'une grande diversité, protégés des assauts du climat et procurant une certaine intimité malgré la proximité entre habitations.



Adaptation à la pente et principe du « mas-ruche » par des ajouts successifs – source : Fiche Architecture et paysage éditée par le Parc National des Cévennes



Vue sur Nojaret : constructions caractéristiques du territoire dans la forme, les proportions et les ouvertures (on remarquera un ajout moderne sur la gauche, identifiable aux proportions de son ouverture)

Les ouvertures qui percent les murs porteurs, sont orientées de préférence en fonction de l'ensoleillement. Elles sont souvent peu nombreuses et proportionnées selon les besoins du

local à éclairer.

D'autre part, le schiste, par sa structure en strates résiste mal à la flexion. Les ouvertures, pour ces raisons techniques restent donc étroites. Le linteau en pierre peut être parfois remplacé par du châtaigner et un arc de décharge peut permettre de le soulager.

L'encadrement est de temps à autre réalisé en grès, marquant ainsi clairement les ouvertures et rompant avec l'horizontalité des assises de schistes



Ouvertures au village de Bonnevaux : encadrements en grès et types différents d'arcs de décharges

Le toit est supporté par une charpente en châtaigner (dont la longueur maximale des poutres, environ 5 à 6 mètres, définit la largeur des constructions) et plus rarement par une voûte en pierre. La pente est comprise entre 30% et 50% afin de garantir à la fois un bon écoulement des eaux de pluie et une bonne descente des charges importantes induites par la lauze en couverture.

→ Organisation et fonctionnement de l'habitation

- Le niveau le plus bas, partiellement enterré, sert de cave ou peut accueillir le bétail. Il est la plupart du temps voûté, probablement afin d'éviter le pourrissement du plancher si celui-ci eut été bâti en bois
- Le premier étage situé juste au-dessus, accueille la salle de vie commune avec une cheminée importante, souvent adossée au mur contre la pente. Le pignon opposé accueille généralement la fenêtre donnant sur la vallée
- Les 2ème et 3ème étages, s'ils existent, servent de chambre à coucher, de grenier ou de fenil. Ces étages étaient entièrement réservés à la magnanerie pendant l'âge d'or du ver à soie.

L'entrée dans la pièce principale se fait la plupart du temps par un escalier en pierre adossé aux caves ou directement, si la topographie le permet. De la même façon, chaque étage est accessible de l'extérieur grâce aux faïsses, de plain-pied ou moyennant une passerelle.

→ Matériaux et aspects esthétiques

Les constructions à Bonnevaux ont été édifiées avec une ressource locale, disponible à proximité immédiate : le schiste. Ce matériau se caractérise par son aspect feuilleté, plissé voire fissuré. Ses teintes sont relativement variées passant du gris foncé à la rouille, d'un bleu luisant sous la pluie à des reflets dorés au soleil.



Détail d'un mur de schiste aux Alègres

Par sa structure ne permettant qu'un appareillage en lits horizontaux étroits, le schiste procure une grande homogénéité aux constructions, uniquement scandées par les modules plus importants encadrant les ouvertures ou composant le chaînage aux angles.

Cette unité est renforcée par l'utilisation du même matériau en lauzes pour la couverture.

Outre les encadrements, la modénature des façades et de la toiture se limite à des éléments presque exclusivement fonctionnels : pierres en saillie et inclinées pour éviter les infiltrations d'eau, arcs de décharges ainsi que différents types de faîtage : à plat, en « cuberte » et en lignolet ou « parpaillou » (signifiant les ailes de papillon).



Faîtage en parpaillou aux Alègres Pierres en saillie de la façade à Nojaret

Le XIX^{ème} siècle voit l'apparition des enduits clairs (à base de chaux) sur toutes les façades de la construction. Il en reste encore peu d'exemples (une maison à Bonnevaux village et l'ancienne école de Nojaret). Cependant, les restaurations plus récentes de ruines n'emploient plus cette technique (disposition interdite au POS).

Tous ces éléments traditionnels ont concouru à la création d'une esthétique d'une grande beauté, où l'effort nécessaire à sa construction est toujours visible.

En outre, la modénature limitée, les proportions générales, la taille réduite des ouvertures et l'aspect du schiste (l'horizontalité de l'appareil, les teintes, etc..) tendent à donner une impression d'austérité voire de rudesse à l'architecture de Bonnevaux.

Néanmoins, au 20^{ème} siècle, certaines restaurations de couvertures se sont faites en employant des tuiles mécaniques ou des tuiles Redland ondulées de couleur brune (comme autorisé par le POS du 1992). Ces interventions ont remis en cause l'homogénéité des ensembles bâtis, aboutissant parfois à des résultats malheureux.

3.2.4 Vivre dans l'habitat ancien et restaurer selon les techniques traditionnelles : intérêts et limites

→ Les intérêts

- Bien installées dans la pente, à même le rocher taillé et édifiées en schiste, les constructions sont totalement **intégrées à leur environnement**
- L'**esthétique** de ces constructions est indiscutable : elle apporte un **plaisir d'usage** à ses habitants et une attractivité pour le territoire de la commune. De la même façon, le soin

apporté par les propriétaires qui ont rénové fidèlement, a pu procurer une grande **satisfaction personnelle** et **renforcer l'identité** commune **des Bonvalins**

- Lorsque la restauration s'effectue avec des matériaux prélevés sur place (schiste et/ou charpente en châtaigner), ce mode de construction s'avère très **écologique** et **durable dans le temps** avec un entretien limité
- La restauration selon les techniques traditionnelles permet de redonner vie à des **savoir-faire** à haute valeur ajoutée
- La configuration resserrée des hameaux (s'ils sont suffisamment habités) apporte une **vie sociale** et des liens forts entre les habitants
- L'**inertie** importante ce type de construction, procurée par la masse importante de maçonnerie, l'épaisseur des murs et un (des) niveau(x) partiellement enterré(s) procure un bon **confort thermique l'été** (surtout dans un contexte de réchauffement climatique dans ces régions particulièrement exposées). De la même façon le mode de construction et les nombreux dispositifs assurent une bonne **ventilation naturelle** et une régulation de l'**hygrométrie** de l'air favorable.

→ Les limites

- A l'inverse, la compacité des hameaux peut poser des problèmes de **promiscuité**, selon les modes de vie contemporains
- Les **matériaux** de construction traditionnels (châtaigner et schistes) sont en réalité difficiles à trouver localement. Les convoier par la route depuis des carrières ou des scieries de la région pose problème à cause de la largeur de passage des routes desservant Bonnevaux et de la réglementation de tonnage des véhicules sur ces routes. Mais surtout cela **augmente** considérablement le **coût de la construction** et **limite le bénéfice écologique** (à cause des nombreux trajets sur de petites routes)
- Faire restaurer une ruine par un professionnel impose un temps de main d'œuvre important (la construction se faisant quasiment à la main) et donc un **surcoût**. Si le propriétaire s'attèle lui-même à ces travaux, le **temps** du chantier sera **long**. D'autre part les **savoir-faire**, anciennement partagés et transmis au sein de la communauté ont presque totalement **disparu**.
- En dehors des saisons favorables, ces constructions peuvent s'avérer particulièrement **inconfortables** et **énergivores**.
- Le poids élevé et la nature du schiste ne permettent pas de réaliser des ouvertures importantes dans les murs porteurs en utilisant les techniques traditionnelles (seuls le béton armé et l'acier le permettraient). En conséquence, **les principes de l'architecture bioclimatique** qui tire parti des apports gratuits du soleil en chaleur et en lumière naturelle **ne sont pas applicables** à cette architecture traditionnelle en l'état des règlements
- Le bâti ancien, par son mode de construction, impose une **organisation** plutôt **rigide**. Il peut se révéler inadapté à certains besoins de la vie contemporaine. De la même façon, l'**accessibilité** aux personnes à mobilité réduite est **limitée**.

3.2.5 Le développement de l'habitat alternatif à Bonnevaux

Se développent depuis une trentaine années sur la commune, des constructions en dehors des hameaux constitués.

On compte aujourd'hui une quinzaine de constructions éparpillées, qui n'ont généralement pas été légalement installées (pas de demande de permis de construire, permis refusé). Environ 30 personnes habitent ainsi ces logements dits « légers », « alternatifs » ou encore « informels ». Ces habitations sont essentiellement installées entre Nojaret et Coulis, mais d'autres installations de ce type sont à noter aux Alègres, en montant à Nojaret...



Ces constructions sont dans l'illégalité car elles sont construites dans des zones naturelles (ND ou NC au POS) inconstructibles, sans permis de construire.

Diverses situations sont présentes : réhabilitation de clède puis extensions, aménagement d'habitat léger, en matériaux recyclables, et évolution vers des aménagements plus pérennes.

Les situations sociales et familiales sont également différentes, allant de personnes seules à des familles avec enfants, certains sont actifs ou en cours de création d'activités agricoles, et/ou vivent de minimas sociaux.

Pour certains, cette installation résulte d'un véritable choix de mode de vie, proche de la nature et loin de la ville. Ce mode de vie est fondé sur la sobriété et l'autonomie.

Pour d'autres, cette situation est peut être subie, faute d'un logement à un prix abordable dans un village.

Le développement de ces habitations isolées a créé des conflits dans la commune :

Article paru dans Midi Libre le 4 avril 2012 sur l'habitat alternatif à Bonnevaux

Les points communs des situations d'installations dans des habitats alternatifs isolés sont :

- accès difficiles – vie à l'écart
- mode de vie proche de la nature
- indépendance/ autosuffisance énergétique et en eau/sanitaire
- utilisation de matériaux renouvelables (démontable, ...)

L'analyse de l'état des lieux de la situation des habitats alternatifs à Bonnevaux fait ressortir plusieurs cas à différencier :

-les installations sur les Hauts de Nojaret datent d'entre 15 et 20 ans

Ces installations, à base de clèdes pour la plupart, étendues, sont bien intégrées dans le



paysage et participent à l'entretien de la montagne (remontage de terrasses et entretien des châtaigneraies).

Ces situations existent depuis longtemps et leur développement est limité du fait de la limitation de la ressource en eau.

Les habitants de ces logements sont des personnes qui semblent avoir choisi un autre mode de vie « un retour à l'essentiel » - post 68.

-les installations aux abords de Coulis

Elles sont issues d'un blocage foncier dans le hameau de Coulis qui a forcé les porteurs de projet à s'installer à l'extérieur du hameau.

Ce sont plutôt des jeunes avec un projet agricole, qui participent à l'entretien des terrasses et de la montagne et permettent de conserver des familles à Coulis.

-des installations récentes (caravanes, cabanes) plus ou moins bien intégrées sur les sites (au dessus des poubelles de Nojaret, sur la route des ALègres ...) et qui sont plutôt l'expression d'une solution subie que choisie. (précarité, ...)

3.2.6 Conclusion et hypothèses de travail

A Bonnevaux comme ailleurs, le fonctionnement, les matériaux utilisés et la forme des constructions à usage d'habitation sont le résultat, d'une part, des moyens techniques d'une époque et d'autre part, des besoins successifs des habitants des siècles passés.

Aujourd'hui que doit-on attendre d'une habitation ?

Au-delà d'assurer des fonctions primaires (s'abriter, etc..), les habitants de notre époque souhaitent de la fonctionnalité, un coût de construction économique peu important, du confort et des dépenses énergétiques faibles. Il doit pouvoir s'adapter à la variété des parcours de vie et des situations familiales. Dans le cas précis de Bonnevaux, on pourra ajouter un espace capable d'accueillir une activité professionnelle, qu'elle soit agricole, artisanale voire libérale.

L'habitat traditionnel est bien sûr capable, moyennant des compromis, de répondre en partie à ces besoins. Cependant il est peut-être nécessaire d'imaginer des modes de construction et des architectures plus en phase avec les attentes contemporaines des habitants, tout en s'appuyant fortement sur les ressources et l'environnement de Bonnevaux.

Enjeux :

- Restaurer les ruines restantes et plus généralement les habitations inoccupées : comment contourner les obstacles et encourager la création de logements dans ce type de bâti ?
- Créer de nouveaux logements locatifs en petit collectif ou individuel groupé : est-ce pertinent ? - Pour qui, pourquoi, comment et où ?
- Préserver la compacité de l'habitat
- Augmenter la constructibilité du foncier : Définir différents scénarii d'extension d'un ou plusieurs hameaux en prenant en compte les disponibilités foncières, le raccordement aux réseaux (AEP, assainissement, voirie..) mais aussi la continuité avec l'existant, la topographie, le paysage, l'orientation, etc...
- Etudier en parallèle la pertinence de la création d'un nouveau hameau
- Proposer des outils pour construire ou restaurer aujourd'hui : proposer des techniques adaptées à la restauration, plus simples, plus économiques mais aussi plus actuelles
- Etudier la possibilité de construire avec d'autres matériaux locaux : le bois par exemple
- Définir en parallèle les principes d'une architecture plus contemporaine en continuité avec l'évolution de la construction à Bonnevaux
- Permettre et favoriser l'installation de projets intégrant une activité économique : par exemple une installation agricole ou artisanale.
- Décourager le développement de l'habitat isolé en réfléchissant en amont à une offre de logements adaptés aux différentes situations dans les hameaux ou à proximité directe et ainsi lutter contre le mitage des espaces naturels et agricoles, limiter les risques sanitaires et garantir la sécurité des habitants.

3.3 Déplacements – infrastructures de transports

Les routes : une dépendance quotidienne

La route départementale 320 dessert le village de Bonnevaux depuis Aujac jusque Malbosc. Elle est de niveau 4 au schéma départemental routier.

Les principaux pôles d’emplois, de commerces et de services sont à une trentaine de minutes en voiture :
 « D’après la carte du Parc National des Cévennes, l’indicateur d’enclavement de Bonnevaux pour quatre services nécessaires actuellement : alimentation générale, station service, médecin généraliste et banque est compris entre 15 et 20 km : Les Vans, Génolhac et Bessèges. Cet indice n’est pas un des plus élevés de la haute vallée de la Cèze. Mais il suppose un parc automobile conséquent pour les habitants et une dépendance considérable du bon état des routes »

Des routes communales desservent les hameaux de Nojaret, des Alègres, du Bosc.

L’état des routes est déterminant pour les besoins des habitants, (course, emploi, loisirs, équipements publics, ...) forcément dépendants de la voiture.

Les épisodes cévenols, le gel, ... dégradent rapidement les routes. La commune fait au mieux pour entretenir le réseau communal.

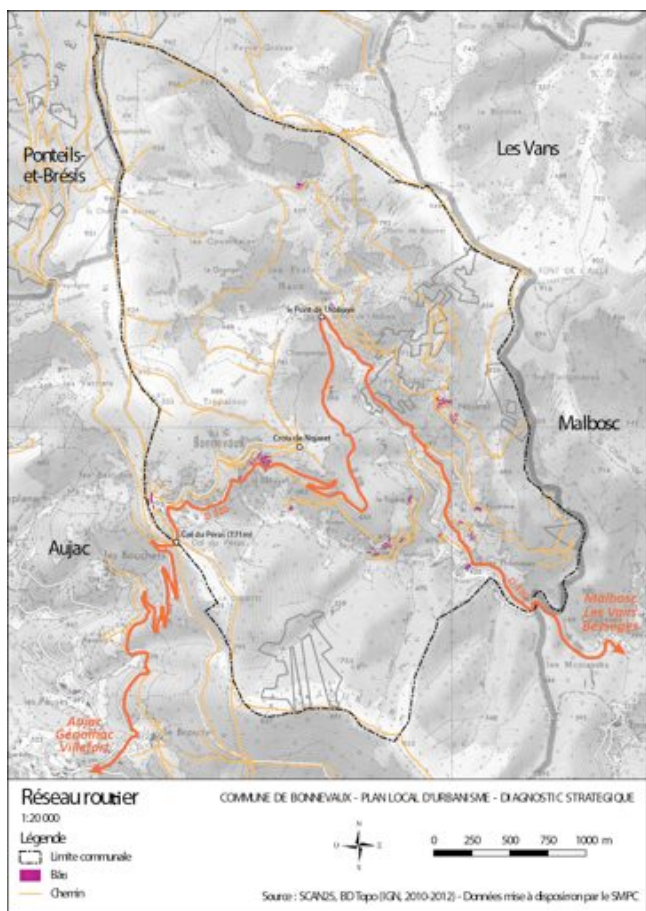
Mais un problème récurrent se pose avec la route des Moines, qui mène de Bonnevaux vers Malbosc/Les Vans. Cette route étroite et sinueuse est sous la responsabilité de la commune de Malbosc, cependant, les usagers principaux de cette route sont les Bonivalins. La commune de Malbosc entretient donc peu cette route qui se dégrade rapidement malgré un entretien annuel coordonné par les 2 communes.

Le maire de Malbosc a fait la demande de reclassement de cette route en route départementale afin que le Conseil Général assure son entretien.

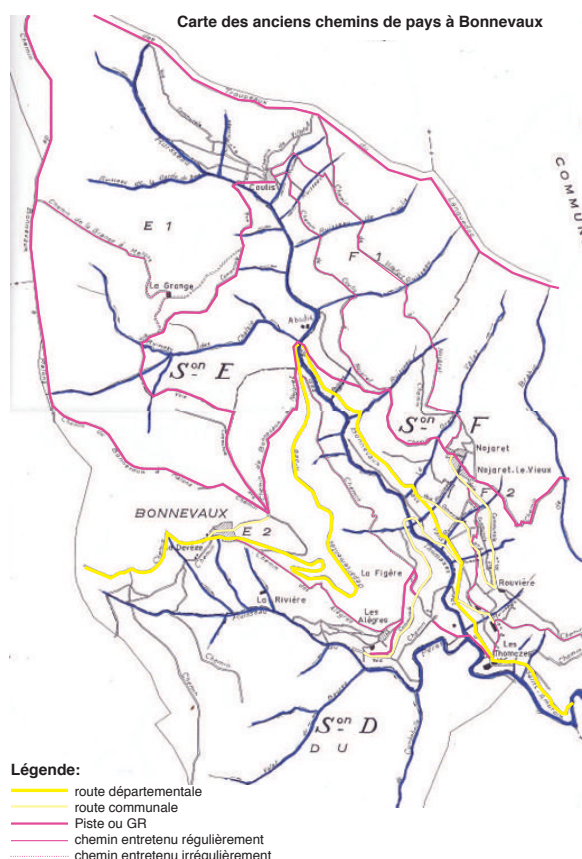
La commune est aussi parcourue par un réseau assez dense de chemins accessibles essentiellement à pied qui permettent de rejoindre les hameaux, parfois plus rapidement qu’en automobile par la route !

Ces chemins sont fréquentés régulièrement par les habitants pour leurs déplacements quotidiens mais également par les randonneurs.

« L’isolement, un sentiment inconnu avant le XIX^e siècle. Le sentiment d’isolement et d’enclavement est une notion récente du XIX^e siècle. Jusqu’au XVIII^e siècle, tout



Carte des anciens chemins de pays à Bonnevaux



le monde marche et tout se calcule en heures de marche. Ainsi Bonnevaux chef lieu se trouve à 5 heures de Villefort par Malons, une « grosse » heure de Malbosc, 4 heures des Vans par Brahic, (...) L’absence de voies de communication à Bonnevaux n’a jamais empêché le départ des Bonnivaliens, ni la venue d’autres populations. (...) Mais avec la Révolution et la fin de l’autarcie des campagnes, Bonnevaux et ses hameaux se trouvent complètement isolés (...) » (source : M.L. DUMAS, Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau).

Les transports en commun

Le Conseil Général organise depuis des années le transport scolaire à Bonnevaux avec la mise en place d’un mini-bus.

La communauté de communes des Hautes Cévennes a lancé un transport à la demande depuis le début 2014. L’efficacité de cette offre sera donc à évaluer sur le moyen/long terme.

Dans les hameaux

Enfin, la desserte des maisons dans les hameaux se fait souvent par de belles calades, étroites et pentues, qui rendent cependant difficiles le transport des matériaux pour rénover les bâtiments ou l’accès aux habitations par des personnes âgées, handicapées, ...

La dépendance à l’automobile pour tous les besoins du quotidien (alimentation, ...) a imposé l’aménagement d’aires de stationnement à l’entrée des hameaux, aires qui apparaissent régulièrement saturées.



A gauche : calade à Nojaret – A droite : parking du bas des Alègres

Enjeux :

- Poursuivre l’entretien des routes et leurs abords pour faciliter les trajets des habitants
- Améliorer lorsque c’est nécessaire la capacité de stationnement aux abords des hameaux
- Poursuivre les actions d’entretien des sentiers, surtout ceux qui permettent aux habitants d’aller d’un hameau à un autre sans utiliser la voiture
- Encourager les habitants à utiliser l’offre de transports à la demande mise en place par la Communauté de Communes

3.4 Paysage

A Bonnevaux, le paysage, typique des Cévennes, a été largement façonné par l’homme à travers l’histoire : **terrasses, calades, drailles, aménagements hydrauliques, petits ouvrages en pierre** témoignent d’un savoir-faire et d’une ingéniosité remarquables.

La couverture boisée domine clairement l’occupation du sol.

Sur les sommets, la végétation est rase (genêts) et s’apparente à de la lande. Au dessus des hameaux s’étagent des faïsses (terrasses) de châtaigniers. Au dessous les prés et plus bas près du ruisseau les jardins. Les châtaigneraies sont souvent abandonnées et se développent donc sur les terrasses (les arbres sont encombrés de « bouscas », les rejets du pied). Sous ces châtaigneraies abondent les fougères et les ronces : le milieu se referme.

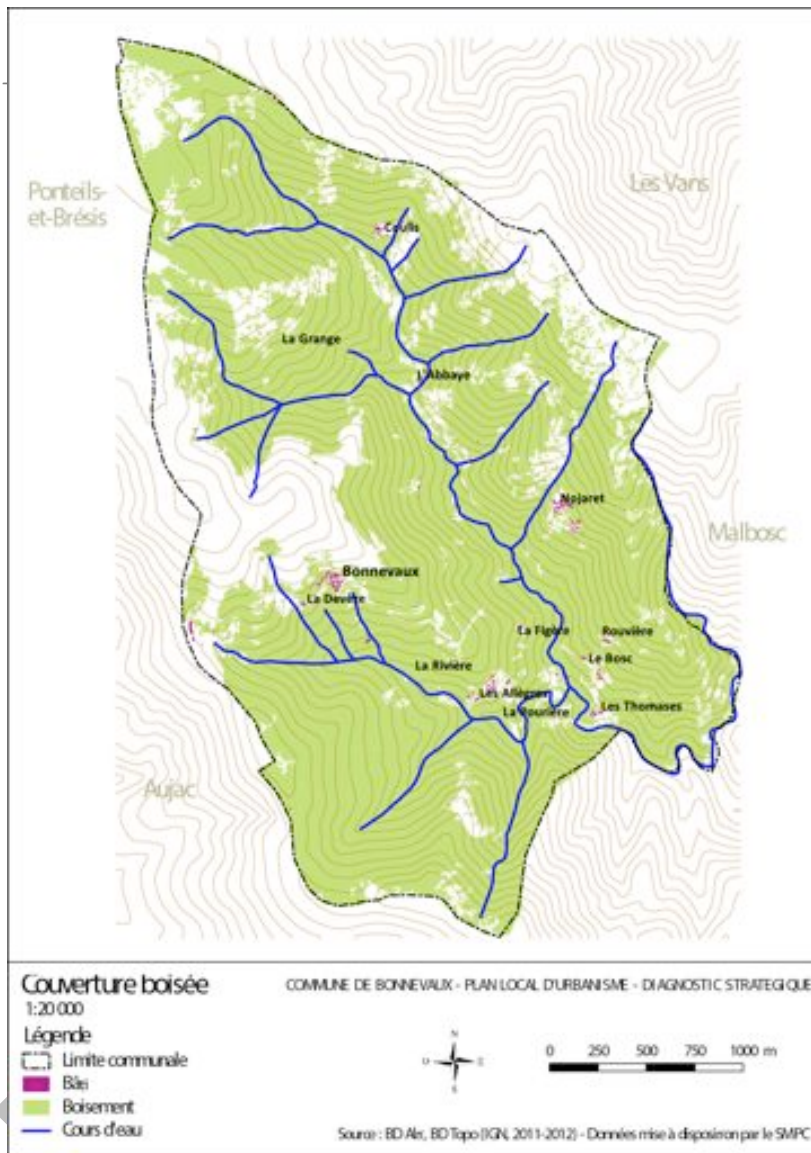
Vers le sud de la vallée (plus chaude et au sol moins acide) le chêne vert domine. L’ouvrage de Mary-Luce DUMAS² fait un rapport entre la toponymie des hameaux avec des plantations anciennes qui ont précédé le châtaigner : « *Nojaret, un lieu planté de noyers, Besses, Besou : lieux plantés de bouleaux, sommet de la Fage : le hêtre ; La Rouvière : lieu planté de chênes blancs ; Col du Péras : le poirier sauvage ; (...).* »

Avec la disparition des activités agricoles et de l’élevage, ce paysage se dégrade. A Bonnevaux, des initiatives récentes, modestes mais encourageantes,³ ont cours grâce à l’installation de projets agricoles : élevage et agropastoralisme, maraîchage, culture de l’oignon, cueillette de la châtaigne... Aujourd’hui, la qualité de ce paysage en cours de reconquête offre une véritable valeur culturelle susceptible de servir d’argument pour un développement raisonné améliorant encore la notoriété de la commune.

Le paysage est également marqué par les ruisseaux et rivières qui descendent à flanc de montagne : au nord la Cham qui culmine au Truc des Cartades à 997m d’altitude. A l’est, le Cros de Coulis et le sommet de la Fage qui culmine à 946m, au sud la Cham de Bonnevaux à 933m qui s’incline doucement vers le col du Péras à 835m pour remonter à la Loubière 881m.

Les limites communales suivent exactement les crêtes de ces montagnes.

« *Les pentes sont très fortes. Sur la rive droite on passe de 933m (la borne au dessus de Bonnevaux village) à 421 m à la Pourrière, sur la rive gauche de 946m (le sommet de la Fage) à 561m au Pont de*



² Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau – Marie-Lucy DUMAS – Editeur Comité des fêtes de Bonnevaux, 2006

l'Abbaye, 385m de dénivellation en 100m soit 38,5% de pentes. » (Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau – Marie-Lucy DUMAS – Editeur Comité des fêtes de Bonnevaux, 2006)

Un projet pilote : l'agroforesterie

L'objectif de cet aménagement réalisé en 1999/2000 était de réhabiliter un secteur d'anciennes terrasses de culture au dessus du village, en friche depuis plusieurs décennies et présentant un risque d'incendie. L'aménagement consiste à planter, après débroussaillage, des arbres à faible densité protégés des animaux par un tube spécial et de clôturer l'ensemble de la parcelle pour qu'elle soit au maximum entretenue par les pâturages des brebis. Le projet a permis de remettre en valeur les terrasses au dessus du village.

Des points de repères dans le paysage : le col du Péras et la croix de Nojaret

Le col du Péras ainsi que la croix de Nojaret sont deux points importants pour la commune. Ils présentent des qualités paysagères importantes : théâtre de plein air (au Péras), point de départ ou de passage des randonnées, larges panorama, attrait patrimonial/architectural, etc ...mais ils sont aussi des lieux à améliorer (local poubelles, parking, «croix-rond-point», ...)



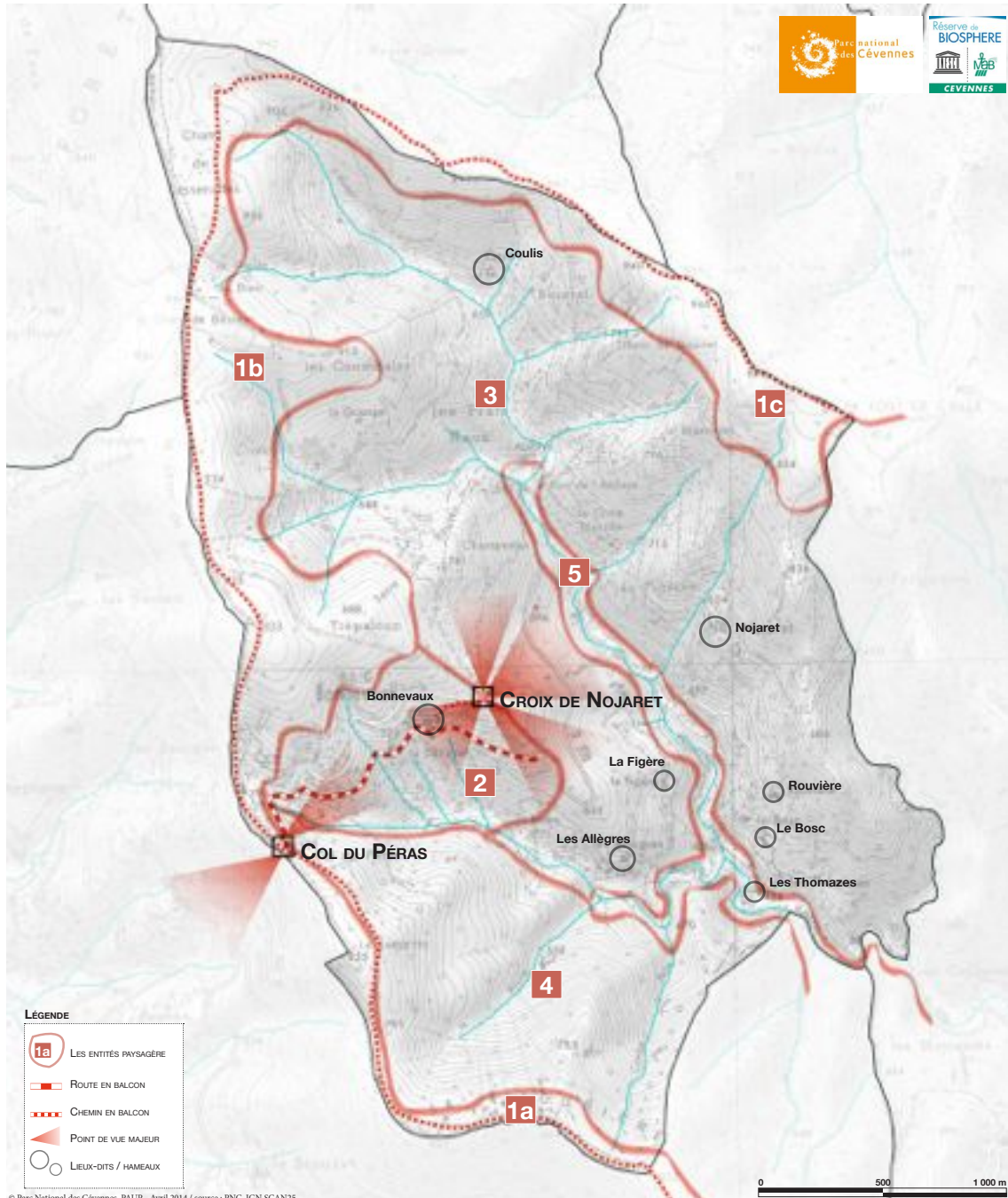
Enjeux :

- Préserver l'harmonie paysagère globale rare du territoire
- Maintenir autant que possible les espaces ouverts
- Maintenir et développer l'activité d'élevage et de maraîchage autour de Bonnevaux et des autres hameaux
- Valoriser les deux points de repère du Col du Péras et de la Croix de Nojaret
- Revoir l'aménagement de ces espaces pour atténuer/supprimer leurs aspects négatifs respectifs tout en prenant en compte la diversité des usages afin préserver cette entité remarquable

ÉLÉMENTS LIÉS AU PAYSAGE

LES ENTITÉS PAYSAGÈRES DE LA COMMUNE :

1a La crête escarpée de la Loubière	ANCIENS MILIEUX OUVERTS, AUPARAVANT PATURES ET QUI ONT TENDANCE À SE RE-FERMER AUJOURD’HUI	3 Les versants boisés habités anciennement cultivés	VERSANTS EXPOSÉS AU SUD, AUJOURD’HUI FORTEMENT BOISÉS, ANCIENNEMENT CULTIVÉS EN TERRASSE; S’Y MÉLANGENT HABITAT TRADITIONNEL ET ALTERNATIF. CHÂTAIGNERAIE ET CHÊNAIE VERTE TRÈS PRÉSENTES
1b La cham de bonnevaux et la cham de cessenades		4 Le versant boisé non habité	VERSANT EXPOSÉ AU NORD, NON HABITÉ. FORÊT TRÈS PRÉSENTE (CHÂTAIGNIERS, CHÊNES VERTS, PIN LARICIO, ...)
1c Les crêtes de la fage		5 Le fond de vallée	SECTEURS ENCAISSÉS, OMBRAGÉS, RIPISYLVES IMPORTANTES
2 Bonnevaux-village	CENTRALITÉ DE LA COMMUNE ET ENTITÉ FONCTIONNELLE, REPRÉSENTATIVE D’UNE ORGANISATION CÉVENOLE TYPIQUE		



3.5 Patrimoine

L’Eglise St Théodorit en est son plus illustre représentant. Située dans la partie haute du village de Bonnevaux, elle fut bâtie au XIe siècle et présente un ouvrage de style roman avec un clocher à peigne, sans aucune décoration intérieure. Onze têtes sculptées viennent décorer la façade du clocher : une légende raconte que ce sont les têtes des « moines » qui ont évangélisé la région à partir de Bonnevaux...

A l’intérieur, récemment remis en valeur, on découvre un magnifique vaisseau de pierre aux lignes et aux proportions très pures à l’origine d’une sonorité exceptionnelle.

Ce monument ne fait pas l’objet d’un classement au titre des monuments historiques.



Il existe également un patrimoine vernaculaire particulièrement riche et parfois oublié. Il est le reflet des activités qui se sont succédées sur ce territoire : des roches plates gravées (datant probablement du néolithique), en passant par les drailles et les calades, les ouvrages hydrauliques (bassins voutés, écoulement des eaux, etc.), les faïsses et les petits ouvrages en pierre sèche.

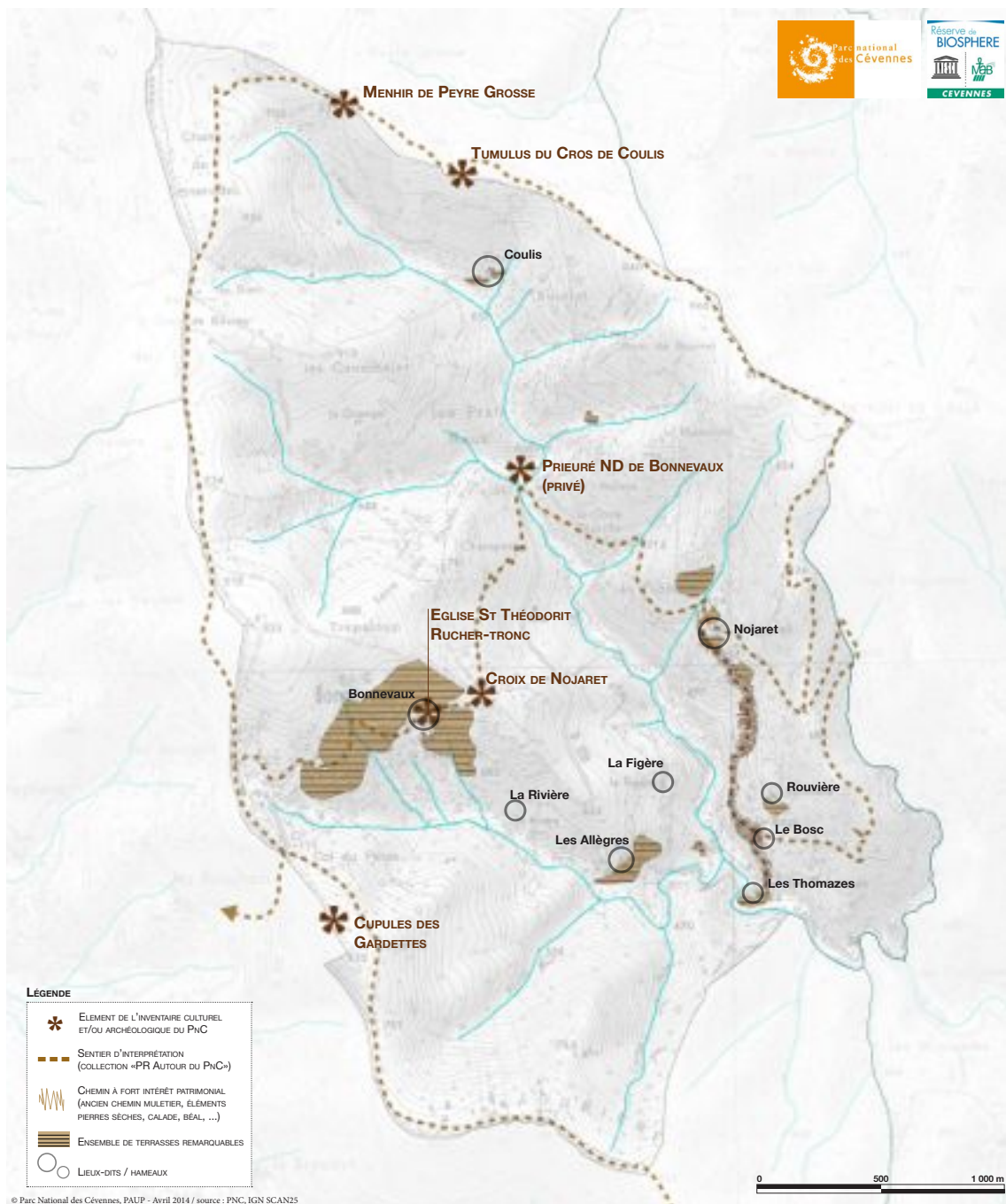
L’architecture des habitations, constituées principalement en hameau, forme aussi un témoignage particulièrement intéressant des évolutions au cours des siècles (cf partie 2 sur l’habitat et l’architecture)

Les Bonvalins pratiquent finalement leur patrimoine chaque jour, ils le consolident ou l’améliorent. Ainsi il est toujours vivant et évolue sans cesse.

Enjeux :

- Préserver la qualité architecturale exceptionnelle, héritage traditionnel et témoin du savoir-faire ancestral
- Inciter à la restauration des terrasses
- Identifier les terrasses à enjeux et les préserver
- Maintenir et préserver les chemins de petite randonnée

ÉLÉMENTS LIÉS AU PATRIMOINE CULTUREL



3.6 Environnement – Biodiversité

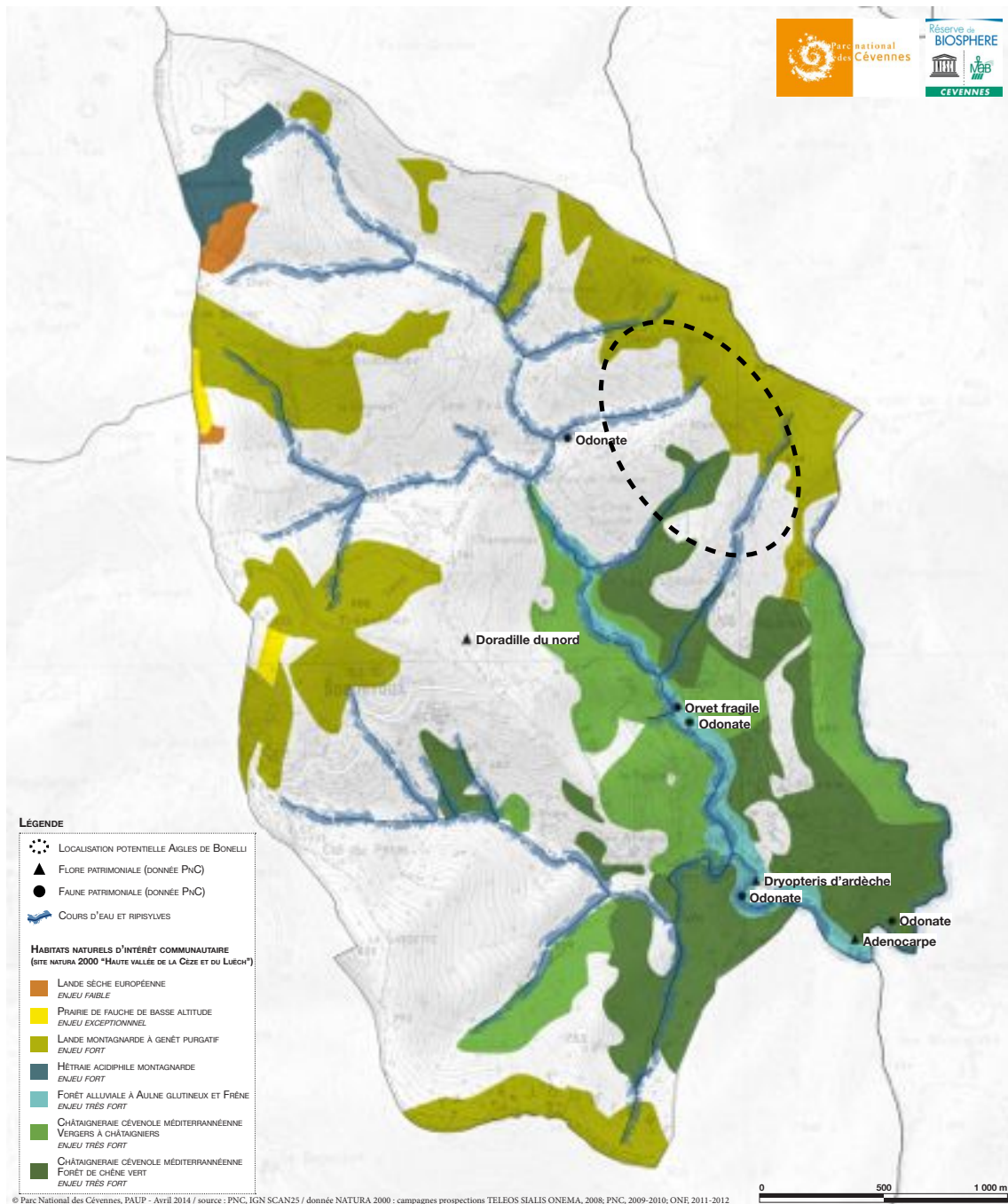
NB : Cette partie reprend de manière très synthétique des éléments de cadrage de l’Etat Initial de l’Environnement.

Un ensemble d’aires inventoriées et protégées au titre de la biodiversité concerne la commune de Bonnevaux : Natura 2000, ZNIEFF, Espaces naturels sensibles, Parc National des Cévennes, ... Cela témoigne de la richesse et de la diversité biologique présente sur le territoire. Commune rurale à dominante boisée, les milieux ouverts entretenus par les activités agricoles traditionnelles et les cours d’eau et les milieux qui leurs sont associés sont les plus riches et les plus importants pour le maintien et la préservation de la biodiversité. Les milieux naturels, les habitats et les espèces faunistiques et floristiques présents sur la commune sont à protéger.

Enjeux :

- Veiller à ce que les projets d’aménagement ou de développement de la commune ne portent pas atteinte aux milieux fragiles.
- Vérifier l’intérêt communautaire de la châtaigneraie cévenole méditerranéenne cartographiée afin de le valoriser le cas échéant
- Limiter la fermeture des milieux ouverts, communautaires (Natura 2000) ou non
- Préserver les ripisylves de la présence d’espèces invasives . Les identifier comme corridors écologiques dans le schéma de la trame verte et bleue de la commune
- Prendre en compte les espèces floristiques et faunistiques au cas par cas Et éviter les travaux qui pourraient porter atteinte à leur milieu de vie.

ÉLÉMENTS LIÉS AU PATRIMOINE NATUREL



3.7 Agriculture

L’agriculture à Bonnevaux constitue la première activité économique et la première source d’emplois de la commune. La commune de Bonnevaux est propriétaire de nombreux hectares qu’elles louent à plusieurs agriculteurs de la commune (+ de 50ha en location à des agriculteurs de la commune). Un atelier public sur le sujet a permis d’enrichir les constats du diagnostic.

Présentation des exploitations agricoles

Les exploitations agricoles à Bonnevaux ne sont que des exploitations de reconquête (création d’exploitation - pas de reprise)

HAMEAU BONNEVAUX

ZINSSTAG Lionel et VIALLEFONT Valérie > GAEC La Rivière – installé depuis 10 ans
Produits : châtaignes, maraichage (oignons, ...), petits fruits
Surfaces : 5ha en propriété et 10 ha en location
Transformation Villefort : châtaignes, sorbets, jus de pommes,
Distribution : 1/3 localement, foires et halle de producteurs et réseau familial

VIDAL Frédéric > cotisant solidaire depuis 2007. Projet d’installation agricole
Produits : châtaignes, maraichage, apiculture
Surfaces : 11 ha en propriété

ZINSSTAG Georges et Evelyne > éleveur de brebis depuis 1975
Produits 200 brebis – châtaigneraies (pour ressources nourritures) – Laine et du paysage
Surface : 80 ha en propriété et 30 ha en bail – 10ha de prés de fauche créés
Distribution : adhérent coopérative agneau de bergerie – Ardelaine (Laine) > la laine paye la moitié des frais de tonte
Subventions : Indemnités zone de montagne – contrat Incendies de forêts

Yves BOVE – cotisant solidaire
Produits : maraichage et accueil sous tepee

HAMEAU DE COULIS

Association Agricoulis (GFA)
Produits : maraichage, apiculture, fruits, graines et plants de légumes
Transformation : atelier de transformation dans le hameau (crème de marrons, confitures, conserves, ...) Impossible de vendre des fruits et légumes frais car l’accès par la piste rend difficile la distribution.
Distribution : locale et dans quelques échoppes régionales (Bessegès par exemple)
Principes de développement : pas d’investissements, objectif d’arriver à l’équilibre (aujourd’hui ils payent (cotisation) pour travailler), échanges et ventes à prix faible.

HAMEAU DE NOJARET :

Eliane SARRAZIN et Michel BOISSIERE > cotisant solidaire
Produits : maraichage et fleurs

Distribution : marché de Génolhac l’été

HAUTS DE NOJARET

Hakim et Karim LOYAL : projet d’exploitation agricole mais accès à créer

HAMEAU DES ALEGRES :

DEDIEU Eric > chevrier (40 chèvres)

Produits : Pélardons AOP

Transformation : sur place

Distribution : boutiques et grande surface

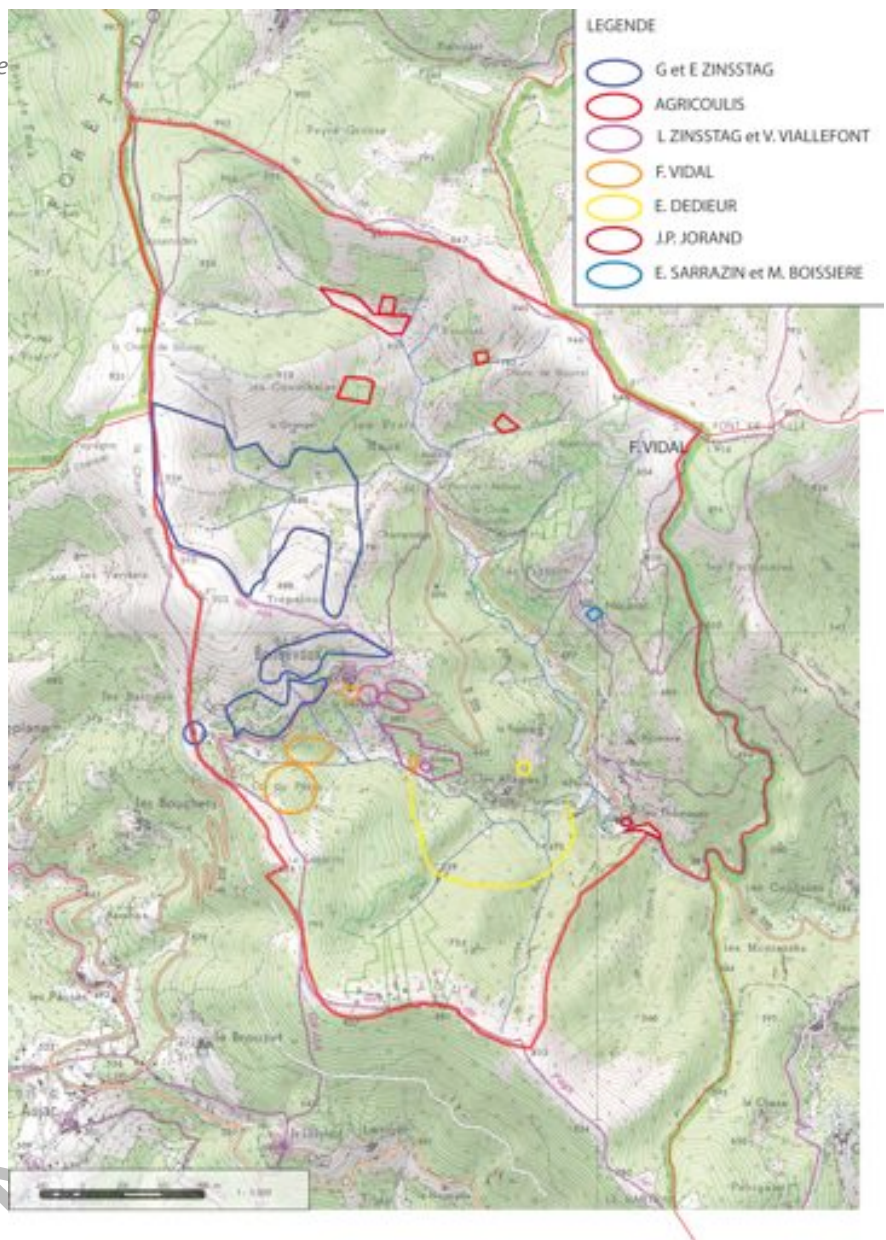
HAMEAU DES THOMAZES

JORAND Jean Paul : 200 ruches

Produits : Miel des Cévennes (châtaigniers, garrigues, lavande, accacias, ..)

Distribution : Marché de St Ambroix (tous les mardis) et clientèle locale

HERARD Sébastien : cotisant solidaire (maraichage à Malbosc)



Les principales activités agricoles

L'élevage

L'élevage est une des principales formes d'agriculture sur la commune; les secteurs où l'activité est active sont restés ouverts, tandis que les autres ont tendance à se refermer.

Le petit maraichage

Les lieux-dits et hameaux sont quasiment tous entourés d'une ceinture verte de petit maraîchage. C'est à la fois une illustration vivante du mode de culture traditionnel cévenol (petite agriculture vivrière et variée) et un moyen d'entretenir ces espaces (maintien terrasses, coupures incendies, ...)

Les châtaigneraies

Omniprésente, la châtaigneraie peut être valorisée sous plusieurs formes : fruits (vergers), bois et complément alimentaire pour les bêtes (sylvopastoralisme).

De manière générale, une des caractéristiques de l'agriculture à Bonnevaux est la pluri-activité. En effet, il est difficile pour un agriculteur de se reposer sur une seule activité.

Les principales difficultés de la reconquête de l’espace agricole

- le morcellement foncier

Les espaces non bâtis de la commune ont quasiment tous un potentiel pour l’activité agricole : élevage, bois, maraichage, châtaigneraies, ... Cependant les divisions foncières et les multiples propriétaires rendent extrêmes difficile l’accès au foncier (vente ou location) pour les agriculteurs.

- les problèmes d’accès : créer des pistes - ...

Les conditions d’accès aux parcelles sont souvent difficiles et créer de nouveaux accès est assez coûteux. Cependant la commune soutient les projets des agriculteurs en s’engageant dans la création de piste : en 2014, une nouvelle piste est en cours de création pour desservir des parcelles face à Bonnevaux village.

Un autre projet de piste est à l’étude pour desservir Coulis et le Haut de Nojaret par les crêtes.

- les conditions de travail : pente, pas de machines, ...

Comme dans toutes les régions montagneuses, les conditions de travail sont difficiles pourtant les demandes d’installation sont régulières pour des activités agricoles à Bonnevaux.

- la ressource en eau nécessaire

L’accès à l’eau est une des conditions indispensables pour le développement d’une activité agricole (arrosage, abreuvoir, ...). Or, c’est un enjeu majeur des territoires cévenols qui sont soumis à des conditions d’accès à l’eau difficiles : pluies fortes l’hiver et très fortes sécheresses l’été.

- les difficultés de logement pour les agriculteurs

Se loger est une des préoccupations principales d’un agriculteur avant de s’installer dans une commune. A Bonnevaux, le potentiel de réhabilitation des ruines existent mais les conditions imposés par le POS sont difficiles à tenir pour les agriculteurs (couts, temps, consommation énergétique, ...) et le POS exclut toute construction nouvelle aux abords des hameaux.

- une dépendance à la ville pour la transformation des produits

La plupart des agriculteurs transforment les produits chez eux ou dans les villes qui disposent d’atelier de transformation.

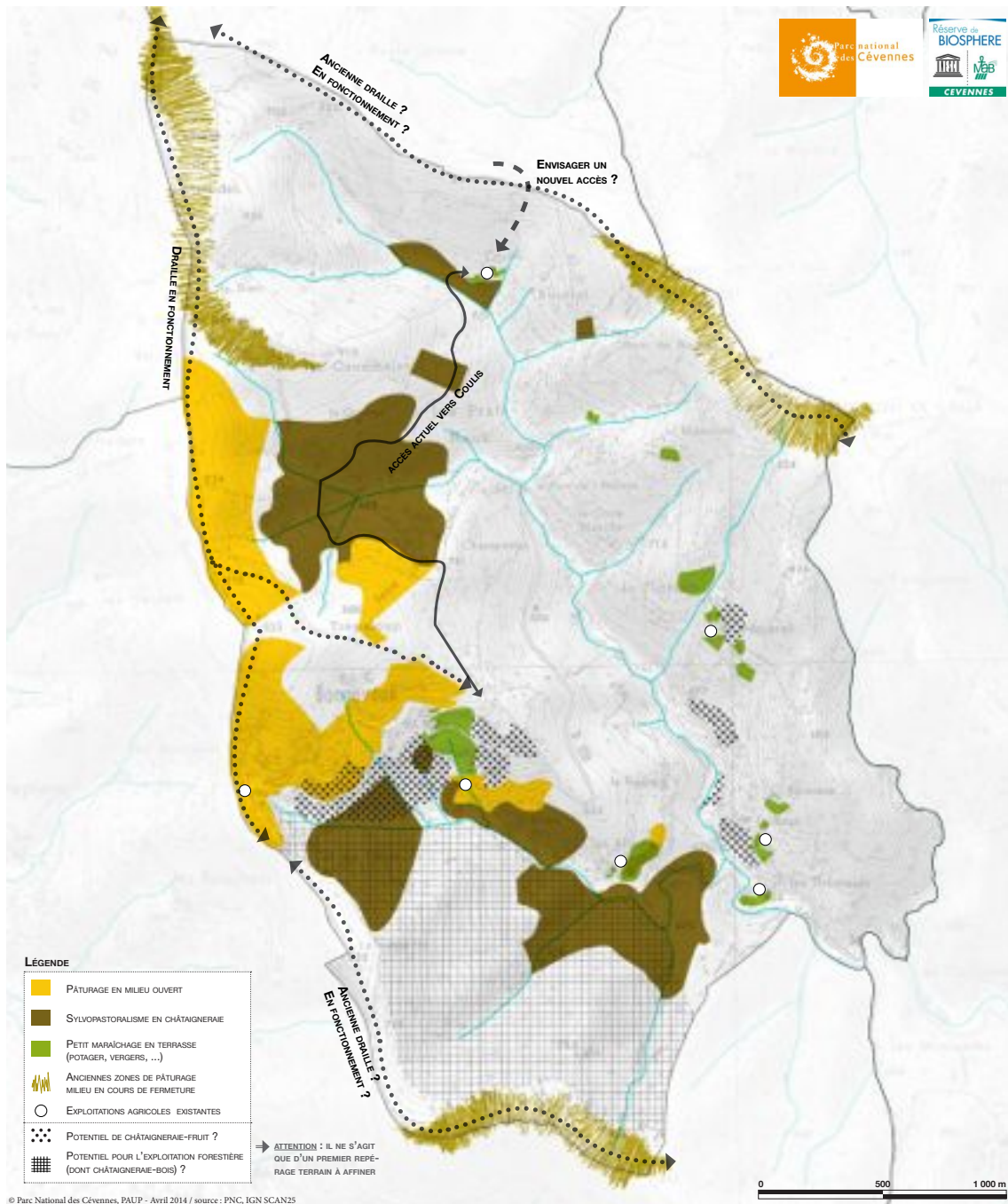
Lors de l’atelier public sur l’agriculture, la demande a été formulée de pouvoir accueillir à Bonnevaux un atelier de transformation collectif.

Un travail plus fin sur cette problématique agricole sera effectué en parallèle de l’élaboration du Plan Local d’Urbanisme en associant les partenaires concernés (groupe de travail en construction).

Enjeux :

- Préserver l’usage agricole des terres pâturées
- Reconquérir les anciennes terres pâturées qui se referment : potentiel agricole et lutte incendies.
- Etudier les possibilités d’installations agricoles : création d’activité et/ou reprise et de logements pour les agriculteurs et leurs familles
- Maintenir la ceinture verte autour des hameaux pour préserver les espaces agricoles et prévenir les risques (incendies)
- Définir les potentialités de la commune en châtaigneraie bois et fruit
- Développer les exploitations forestières potentielles sur le versant de La Loubière mais privilégier l’exploitation du châtaignier dans les actuels secteurs de sylvo-pastoralisme
- Inciter à l’utilisation du bois local dans les futures constructions
- Evaluer les besoins et les possibilités d’accueil d’un atelier de transformation

ÉLÉMENTS LIÉS À L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET FORESTIÈRE



3.8 Activités économiques et emplois

- Café/Glacier – Village de Bonnevaux (projet d’épicerie/restaurant)
- Une styliste, création, couture de pièces uniques (prêt à porter ou sur mesure) – atelier aux Alègres
- Maçonnerie – Combe de Claux
- directeur artistique de l’association MonikleZart
- 2 personnes en profession libérale travaillant sur place
- développement d’activités d’auto-entrepreneur : travaux et services à la personne, ...
- Accueil touristique : gîtes, accueil sous tipee.

Les activités économiques, autres que les exploitations agricoles, sont essentiellement liées au tourisme (hébergement, restauration, ...) ou sont des activités non dépendants de la ville (travail à distance ou directement sur place). En effet, l’éloignement de la commune contraint le développement des activités fortement dépendantes de la ville ou d’une concentration importante de population.

L’atelier public sur l’agriculture a permis de mettre en évidence des besoins de créations d’activités liées à la transformation de produits agricoles (séchoirs, clède collective, atelier de transformation) ou liés à l’éloignement de la ville comme un atelier mécanique.

3.9 Tourisme

Hébergements

Le tourisme se développe sur la commune et des capacités d’hébergements aussi :

GÎTE LES TERRASSES - 3 épis Gîtes de France – Village BONNEVAUX

Maison indépendante en front de village, orientée plein sud avec vue sur la vallée. Bâtiment de 1744 restauré en 2001. (capacité 5 personnes)

GÎTE GRANGE – Village BONNEVAUX

3 épis Gîtes de France

Gîte indépendant au bord du village, orienté plein sud d’une capacité de 5 personnes.

GÎTE DU MAS DE LA ROUVIÈRE

Dans un mas traditionnel cévenol d’une capacité de 4 à 6 personnes

GITE A NOJARET et une location

ACCUEIL SOUS TIPEE et relai randonnées avec des ânes – Village de Bonnevaux.

Restauration

Un glacier/bar est ouvert en période estivale dans le village de Bonnevaux. Le projet est de développer cette activité vers de la petite restauration et de l’accueil type gîte d’étape.

Les chemins de randonnée

La randonnée (GR, PR) est une des raisons qui peut mener les touristes à Bonnevaux, avides de grand air et de nature.

Au départ de Bonnevaux, de nombreuses randonnées sont possibles dans les Cévennes gardoises mais aussi en Ardèche ou en Lozère : la randonnée des drailles perdues, la boucle de Balizac mais aussi des randonnées aventure sur les anciens chemins de pays.

Le GR44A (Des Vans (Ardèche) à Malons-et-Elze (Gard)) passe par les crêtes de la Cham, par Bonnevaux (village) pour rejoindre le Col du Péras et par les crêtes pour rejoindre le Château d’Aujac-Aujaguet direction les Vans.

Il permet, en empruntant successivement le sentier GR 44 A, de Bessèges aux Vans, puis le sentier GR 44 des Vans jusqu’à Malons et de nouveau le GR 44 A de Malons à Bessèges, d’effectuer une boucle de 58 kilomètres autour de Bessèges.

La commune de Bonnevaux est également une étape de promenade en âne, activité qui se développe dans les Cévennes. Des projets de développement de cette activité ont été évoqués lors des permanences dans les hameaux.

Enjeux :

- Accompagner le développement du tourisme dans la commune et sa bonne intégration dans vie communale
- Permettre aux agriculteurs de créer une activité complémentaire liée à l’accueil à la ferme
- Entretien des sentiers de randonnées en lien avec les partenaires compétents, ils sont un vecteur de fréquentation dans la commune

3.10 Culture et associations

La mairie organise en partenariat avec le Comité des Fêtes des animations, en particulier l’été, ce qui participe à l’animation du village pour les habitants, résidents secondaires et touristes.

L’office du tourisme intercommunal publie un guide qui regroupe toutes les festivités des communes.

L’association des intérêts collectifs des hameaux des Alègres, de la Pourrière et de la Figère, a été créée en 1990 essentiellement pour gérer l'eau de la source et sa distribution.

Le Comité de Fêtes a repris ses activités en mai 2013 après 2 ans d’interruption (cf article ci dessous).

Bonnevaux

Samedi 22 juin
Concert - Eglise - 20h30
 Douze voix à capella dans un répertoire de chants profanes et sacrés d'horizons différents, interprétés par l'ensemble "Vocal Babeyagi". Collation offerte à l'issue du concert. Libre participation reversée au groupe.
 Contact : 04 66 81 12 68

Vendredi 26 juillet
Concert Folk - Col du Péras - Théâtre de Pierres - 21h
 Soirée musicale et danse avec le groupe Cabre Can Suvette.
 Tarif: 5€ par personne.
 Contact : 04 66 81 12 68

Vendredi 12 juillet
Escapades musicales: Rando / Musique et atelier bambous - Col du Péras
 15h30: premiers départs (prévoir 1h à 2h de marche selon le circuit choisi)
 18h30: derniers départs
 18h: atelier d'initiation aux bambous musicaux avec Yakoto Mabuki du "Bamboo Orchestra de Marseille". Soirée musicale d'après par les amateurs, vous pouvez venir avec vos instruments ! Buvette.
 Entrée adulte : 5€
 Entrée gratuite pour les enfants
 Contact : 04 66 81 18 17

Lundi 29 juillet
Concert Musique et Chant - Eglise - 20h30
 Première partie : blues, chant et guitare par Oriane Bernabéj et Jean Claude Legros
 Seconde partie : Piano et violon, répertoire éclectique du classique au Yiddish en passant par des airs d'Europe de l'Est par Violaine Comu et Marie Gabe. Collation offerte à l'issue du concert. Libre participation.
 Contact : 04 66 81 16 50

Dimanche 4 août
Journée Champêtre - Col du Péras - Théâtre de Pierres
 Stands de vins grenier, d'artisans et de produits locaux. Animations pour enfants et concours de boules. Buvette et petite restauration sur place. A partir de 9h jusqu'au soir.
 Contact : 04 66 81 12 68

Vendredi 9 août
Les Lettres de mon Moulin - Col du Péras - Théâtre de Pierres - 20h30
 Découvrir ou redécouvrir Alphonse Daudet dit et joué par JP Lucet, comédien et metteur en scène.
 Entrée adulte : 8€
 Gratuit pour les moins de 12 ans
 Contact : 04 66 81 16 50

Bonnevaux

Correspondant
29/01/2013, 06 h 00



Plusieurs manifestations sont programmées jusqu'en août. (D.R)

Le nouveau comité des fêtes prépare ses festivités d'été. Le comité des fêtes de Bonnevaux avait été mis en sommeil en 2011 suite au manque de candidats pour renouveler le bureau. Une nouvelle équipe se propose de relancer cette association et l'Assemblée générale qui a eu lieu le mardi 21 mai à la salle polyvalente de Bonnevaux a élu un nouveau bureau : Pierre Aglave, président ; Claude Jost, vice-président ; Bernadette Gabe, trésorière ; Annette Jost, trésorière adjointe ; Gérard Brasseur, secrétaire. Pour l'édition 2013 de l'été de Bonnevaux, un partenariat a été convenu entre le comité et la commune avec quelques premières informations concernant le programme. Le samedi 22 juin à 20 h 30 dans l'église : concert par l'ensemble vocal Baba Yaga : 12 voix à capella dans un répertoire de chants profanes et sacrés d'horizons différents. Le vendredi 12 juillet à partir de 15 h 30 au Col du Péras : escapades musicales avec rando-musique et atelier bambous. Deux boucles de balade/rando seront proposées avec animations musicales sur le parcours. A l'arrivée atelier d'initiation aux bambous musicaux par Yakoto Mabuki du Bamboo Orchestra, basé à Marseille. Soirée musicale d'improvisations par les amateurs où chacun pourra venir avec ses instruments. Le vendredi 26 juillet au Col du Péras à 21 heures : concert et danses Folk avec le groupe bien connu Cabre Can. Le 29 juillet à 20 h 30 : concert dans l'église. Au programme : de jeunes musiciens interprètent au piano, violon, guitare et chant des musiques classiques, d'Europe de l'Est et Yiddish. Le dimanche 4 août : journée champêtre au Col du Péras. Le vendredi 9 août à 20 h 30 au Col du Péras : redécouvrir Alphonse Daudet dans ses Lettres de mon moulin, dit et joué par Jean-Paul Lucet, comédien et metteur en scène.

A NOTER !

- Toutes ces manifestations ont été organisées par la mairie en collaboration avec le Comité des Fêtes.
- Pour toutes les manifestations se déroulant au Col du Péras, n'oubliez pas de prévoir une petite laine !

4 LES HAMEAUX

Bonnevaux n’est pas une agglomération compacte, une dizaine de hameaux et mas isolés (mazades) la composent. Ils s’étalent tous vers l’est le long de la vallée qui lui a donné son nom : la bonne vallée que draine le ruisseau d’Abeau. Chaque hameau a son caractère particulier : Le village restauré et dominé par l’église Saint Théodorit, magnifique ouvrage roman du XIe siècle avec son clocher à peigne; le hameau de Nojaret qui expose en versant sud ses jardins, l’ensemble harmonieux de ses maisons toutes de schiste, ses calades, sa fontaine et le four banal; le hameau des Alègres, tourné vers l’est et qui bénéficie d’une exposition privilégiée; le Bosc petit hameau aux terrasses bien entretenues, Coulis hameau sauvage et isolé seulement accessible par la piste; l’Abadié, prieuré datant du Xe siècle blotti au fond de la vallée et enfin plusieurs mas isolés: Les Thomazes, la Rouvière, la Figère, la Rivière...

« La situation des hameaux n’est jamais un hasard »⁴

Mis à part le Prieuré et le hameau des Thomazes qui se situent sur la rivière de l’Abeau, tous les autres hameaux sont installés à mi-pente, tournés vers le sud sud-ouest, s’ils sont sur la rive gauche et sud-sud-est s’ils sont sur la rive droite. Les hameaux sont composés de maisons regroupées très souvent imbriquées les unes aux autres avec des calades et escaliers pour gérer l’accessibilité des demeures. Deux causes expliquent ces emboitements : il s’agit d’une part de laisser le plus de place possible aux terres cultivables et d’autre part de se servir des murs pour y appuyer d’autres maisons, épargnant ainsi matériaux et transports »

De même, on se rend compte rapidement que de chaque hameau on en aperçoit un autre. L’explication pourrait être une sorte de surveillance entre hameaux (des Alègres on voit très bien le Bosc et les Thomazes, de Nojaret on voit la Figère et on aperçoit les Alègres).

C’est également pour permettre une meilleure accessibilité permettant le lien et les échanges entre les hameaux, à pied ou en charrette.

« Les clèdes auparavant incluses dans l’enceinte des maisons commencent à être installées dans la châtaigneraie au XVIIe siècle. »

« Coulis, Les Alègres et Nojaret ont de nombreuses ruelles, calades, que l’on reconnaît au pavement en schiste posé de champ. Cela avait pour but d’empêcher le ravinement des calades, trop souvent transformées en ruisseaux ou torrent lors des fortes pluies de septembre. Ces calades sont tortueuses parfois interrompues de marches d’escaliers. Elles passent parfois sous une voûte qui relie deux maisons. Deux beaux exemples existent aux Alègres et à Coulis. » (Extrait de Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau – Marie-Lucy DUMAS – Editeur Comité des fêtes de Bonnevaux, 2006)

⁴ Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau – Marie-Lucy DUMAS – Editeur Comité des fêtes de Bonnevaux, 2006

4.1 Village de Bonnevaux, chef lieu de la commune



Altitude : 720 m – orientation sud-est – adossé à la Cham de Bonnevaux, dominé par les serres de Trepaloup

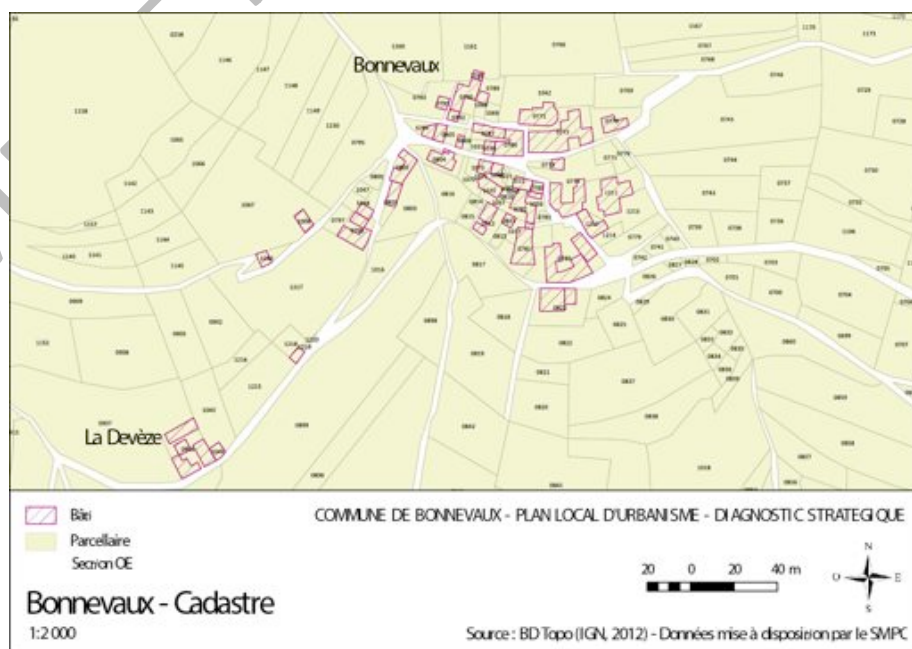
Nombre d’habitants aujourd’hui : 20 personnes à l’année – 22 personnes en résidences secondaires (+ 12 adultes > enfants)

Histoire :

Jusqu’au XVII^e siècle, St Théodorit a désigné le quartier sur le valat du Péras, puis le chef lieu de la paroisse de Bonnevaux. C’est cette dénomination qui a pris le dessus à partir de la fin du XVII^e siècle.

Le village est très regroupé pour pouvoir laisser le maximum de place aux cultures. Quelques calades relient les maisons entre elles. Petite mairie bâtie au XIX^e siècle – aujourd’hui la mairie est installée dans un des bâtiments de la place, plus grand et la « petite » mairie sert de relais informatique.

1906 : construction de l’école sur le tracé du chemin qui mène aux Alègres.



Population :

Le village a connu une hausse permanente du nombre de ses habitants jusque 1900, puis la population décroît. L’attrait de Bonnevaux est dû à la présence de l’église, puis ensuite celle de l’école.

Au XIX^e siècle, on pouvait y trouver 3 cafés.

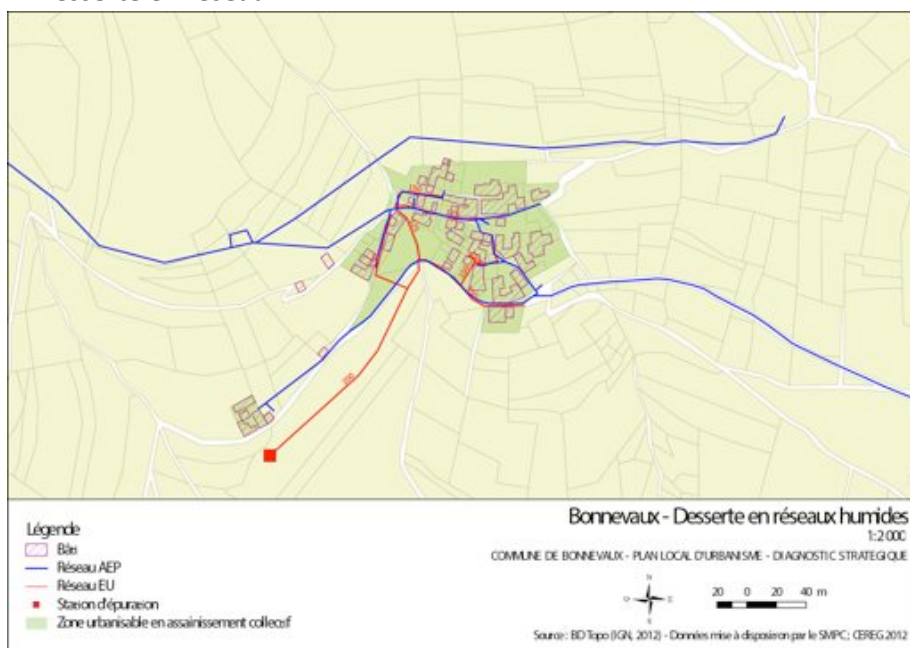
Une initiative associative a permis d’ouvrir un relai dans le village dans les années 1990 qui fonctionnait et rendait des services aux habitants et randonneurs : café, épicerie, petite restauration, chantiers d’insertion, animation culturelle.

Aujourd’hui, Bonnevaux - village concentre les quelques services de la commune : mairie, laverie communale, point relais numérique, salle communale, glacier/bar (ouvert en saison).

Un parking aménagé précède l’entrée dans le village, ainsi qu’une zone de collecte des déchets.

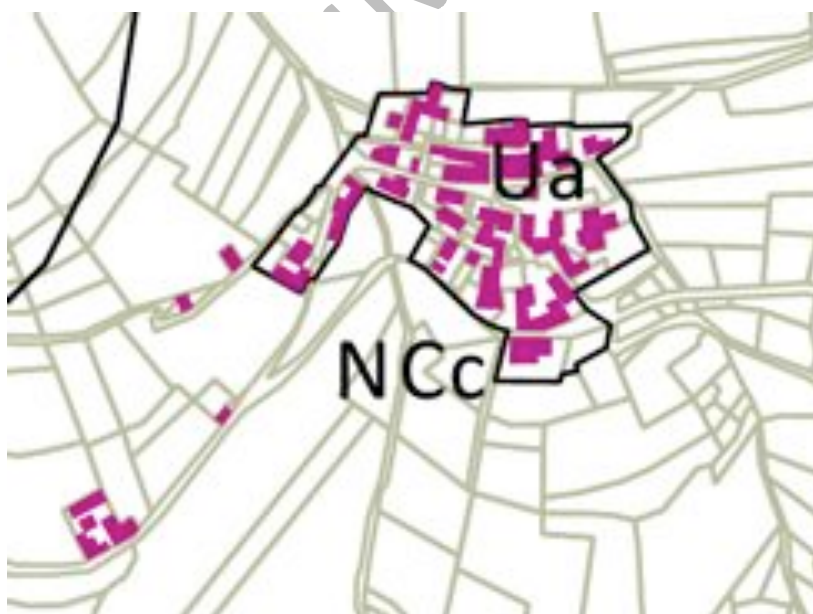
Une retenue collinaire a été construite pour irriguer les terrasses cultivées et lutter contre le risque incendie.

Desserte en réseaux :



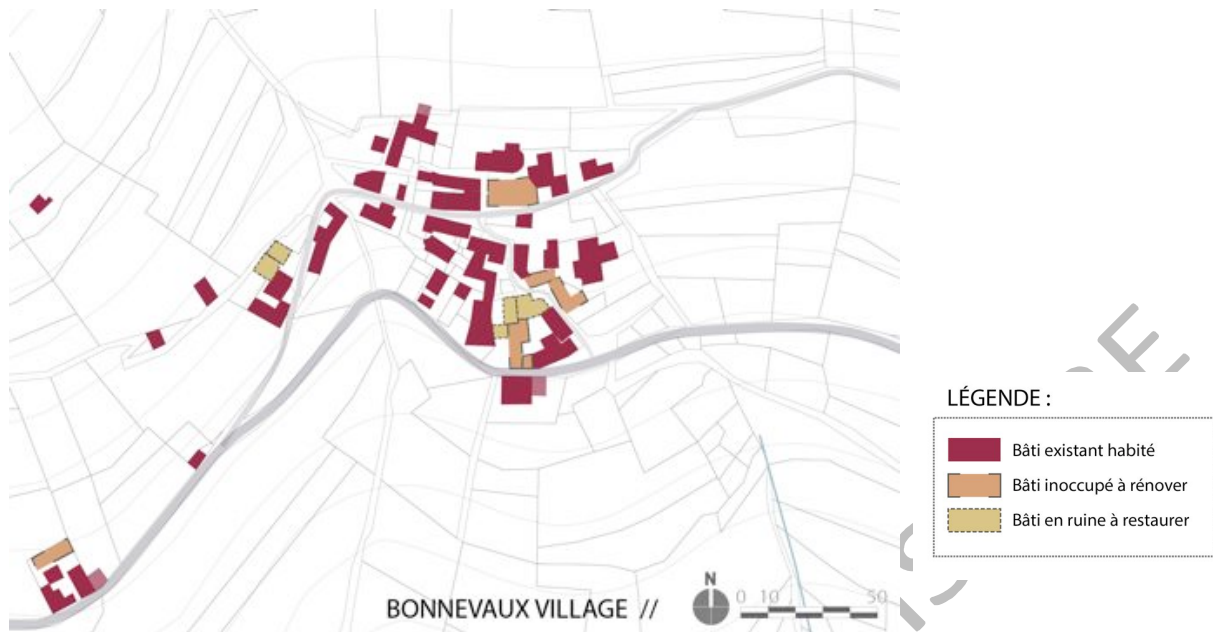
Une station d’épuration a été construite pour le village et le raccord à un réseau d’eau potable est assuré.

Le zonage du POS :



Le village de Bonnevaux est inscrit en UA au Plan d’Occupation des Sols de 1993. Ses abords sont classés en NCC. (synthèse du règlement à la fin du document)

Inventaire de l'état du bâti :



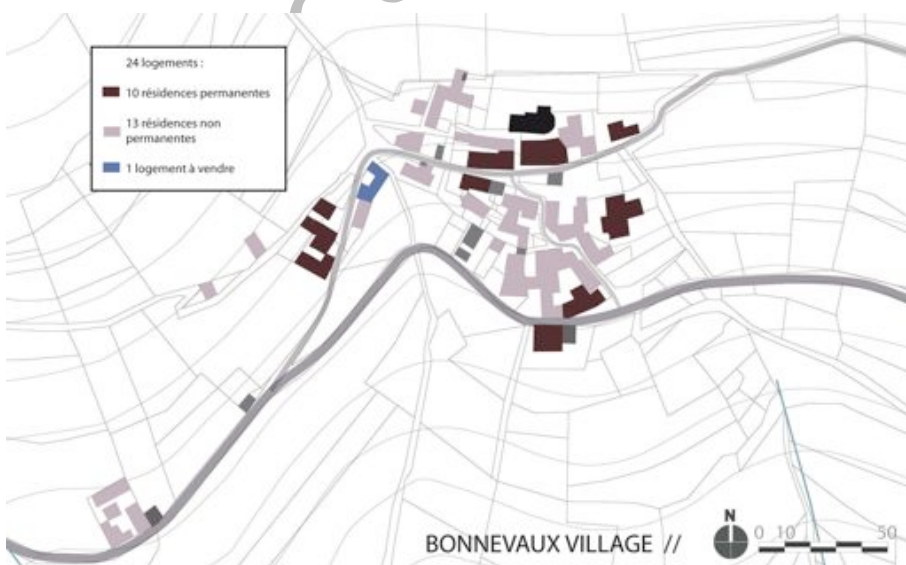
Le village a été presque entièrement restauré.

Cependant, il subsiste un ensemble assez important au centre-sud du village et quelques édifices inoccupés nécessitant une rénovation légère ou moyenne. Mis à part l'ensemble principal, des projets de remise en état à visée touristique existent à plus ou moins long terme selon les propriétaires.

Le village jouit bien sûr d'une position stratégique et est raccordé à tous les réseaux.

Potentiel de création de logements par la rénovation : 4 à 8 logements selon le type

Mode d'occupation des logements :



(recensement effectué en mai 2014 sur la base de discussion avec les habitants)

Le village de Bonnevaux compte plus de résidences non permanentes que de résidences permanentes même si un certain équilibre demeure.

4.2 Hameau des Allègres



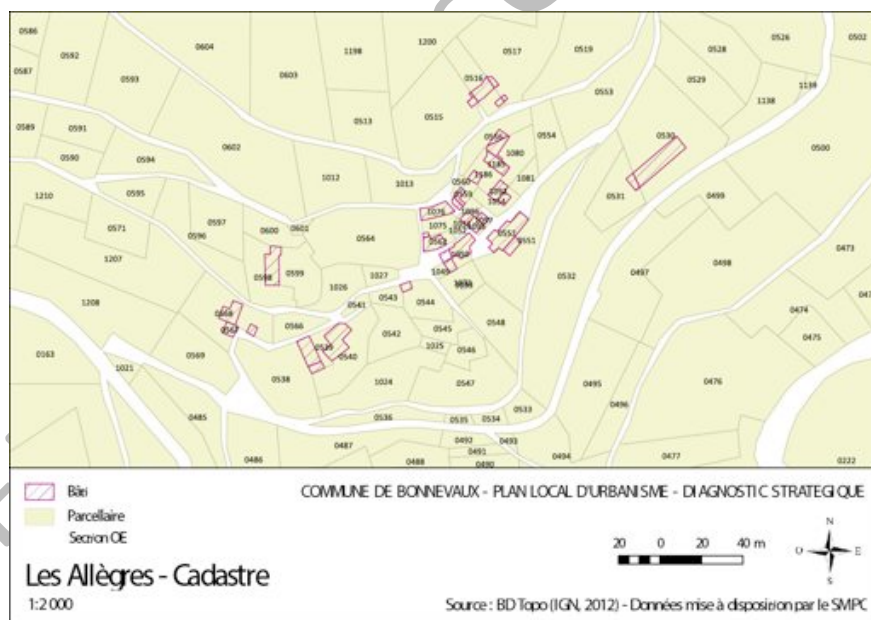
Altitude 558m sur une crête entre les ruisseaux de l’Abeau et du Péras.

Origine : mentionné dès le XIII^e siècle – nom de la famille Allègre

Les maisons sont regroupées à mi pente, en deux parties, orientées vers le sud-est. Les maisons sont imbriquées les unes aux autres

Une calade couverte est à noter dans le hameau.

Belle vue sur la vallée de l’Abeau : route qui mène à Malbosc, aux hameaux du Bosc, aux Thomazes et à la Rouvière.



Population

1583 : environ 20 habitants

1715 : environ 40 habitants

1901 : 6 familles soit environ 37 habitants

1954 : 1 famille et 2 habitants

Le hameau est abandonné de 1960 jusqu’en 1980, date du rachat par un jeune couple.

2006 : 9 maisons, 24 habitants à l’année dont 5 jeunes de 19 à 22 ans nés et élevés ici.

« 15 personnes y vivent, bon nombre ont passé la cinquantaine et plus, plusieurs retraités ; du temps où nous élevions nos enfants (huit enfants) la population était évidemment plus étoffée. Il y a maintenant deux jeunes ados (l’an dernier il y en avait deux autres, d’une famille locataire qui est repartie). Une maison où demeurait un jeune couple avec deux enfants a été vendue à une résidente secondaire il y a environ deux ans, les questions de travail ont, entre autres amené cette famille à partir.

Il y a donc à ce jour - 6 retraités - une personne en invalidité - une assistante maternelle - un chevrier et sa compagne - une styliste, sa fille et son compagnon - une costumière - (un comédien que je n'ai pas compté car il ne peut plus résider là que de façon très ponctuelle) - une psychologue - un chauffeur de transport scolaire (faisait auparavant du débroussaillage, murettes en pierre sèche, entretien des propriétés des résidences secondaires) - deux collégiennes » Echanges avec une habitante des Alègres du 29 novembre 2013

Desserte en réseaux :

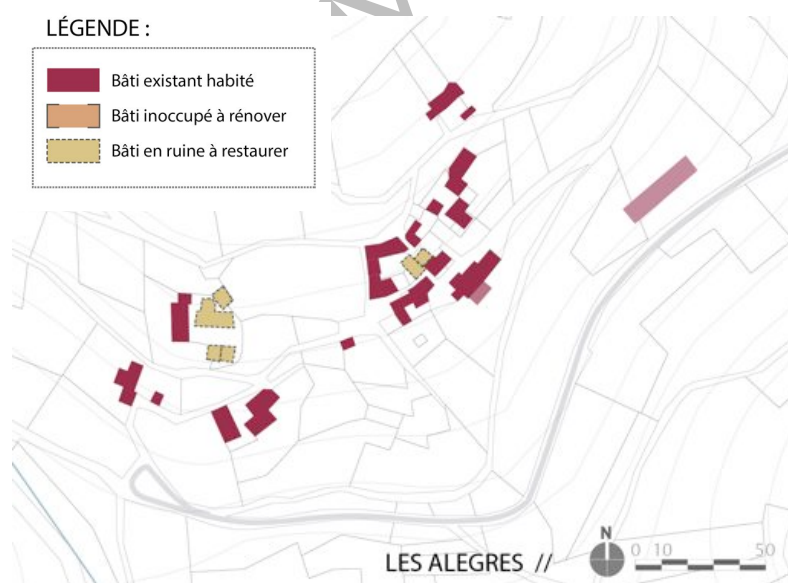
Adduction en eau potable depuis 2011 – pas de station d’épuration à cause d’un problème de pente vers les cours d’eau.

Zonage du POS :



Le hameau des Alègres est classé en Uh (Hameau) sur les 2 parties bâties. Les abords sont classés en NCc.

Inventaire de l'état du bâti :

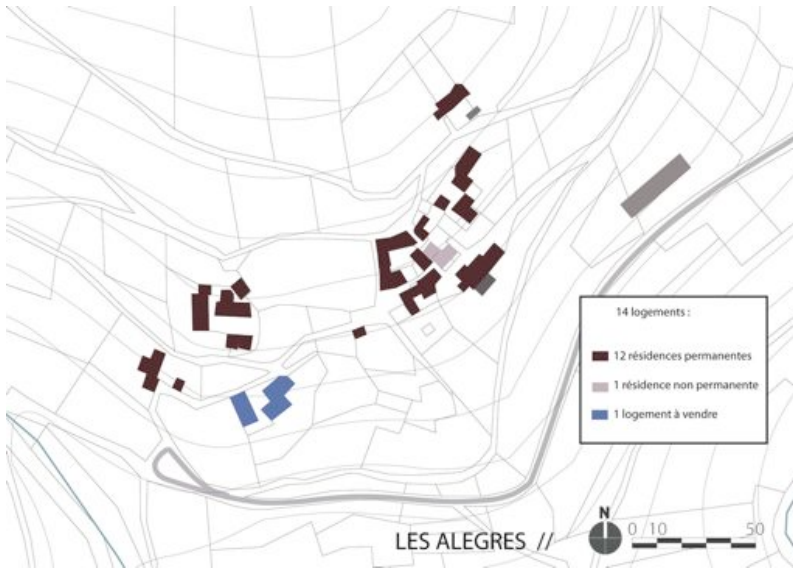


Tout comme le village, le hameau des Alègres a été en grande partie rénové

Mis à part l'ensemble important situé légèrement en dehors du hameau à l'ouest et quelques ruines en son sein, Les Alègres proposent peu d'opportunités pour la création de nouveaux logements.

Potentiel de création de logements par la rénovation : 1 à 2 logements selon le type

Mode d'occupation des logements :



(recensement effectué en mai 2014 sur la base de discussion avec les habitants)

Le hameau des Alègres n'accueille qu'une seule résidence non permanente. A noter la vente d'une résidence secondaire en mai 2014 avec 18ha de terres.

DOCUMENT PROVISOIRE

4.3 Hameau de Nojaret



Altitude : 624 m sur les flancs de la montagne de la Fage
Origine : (lieu planté de noyers) premières mentions du lieu au XIVe siècle
Nojaret est divisé en deux parties, séparées par les eaux

Population :

1656 : environ 100 personnes

1715 : environ 85 personnes

1896 : 21 familles – 74 habitants

(Ecole ouverte en 1856 (avant celle du village de Bonnevaux)

1901 : 16 familles – 63 habitants

1921 : 14 familles 57 habitants

Nojaret résiste mieux que les autres hameaux, une bonne tenue certainement due à la proximité de la route vers Malbosc (accès foires et marché) et un approvisionnement à l'eau beaucoup plus aisé que dans les autres hameaux.

1954 : 2 familles, 4 habitants (l'école ferme en 1955)

Le déclin est brutal et massif. Il est lié à la prolongation de la scolarité obligatoire et à l'attrait des produits de consommation en ville.

Puis arrivée des résidents secondaires : 4 familles dans les années 70 et ensuite les néos-ruraux.

2005 : 4 familles – 8 habitants permanents

Le livre *Bonnevaux, grandeur, déclin et renouveau* relate des divergences de vues entre les habitants permanents et les résidents secondaires à Nojaret.

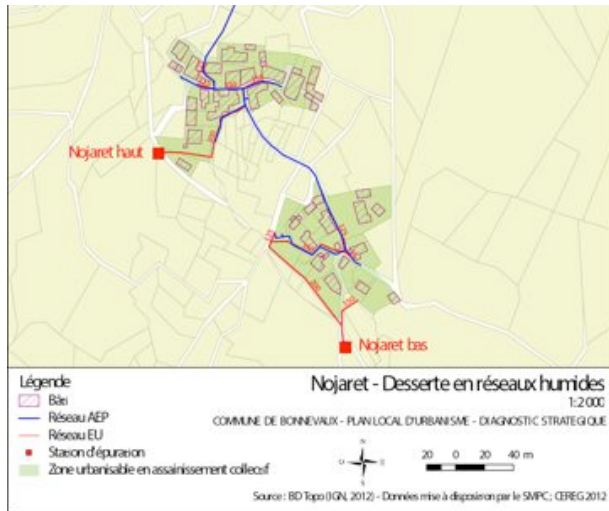
« si les résidents saisonniers ont fait en sorte, avec succès, de redonner vie à un hameau sur le déclin, les permanents eux sont confrontés chaque jour aux pénibles réalités d'une région pour le moins rude, contribuent à le maintenir vivant. (...) chacun reste farouchement fidèle à une certaine idée du hameau, une vision idéale entretenue pour beaucoup depuis l'enfance. »

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Nojaret est le seul village qui a bénéficié d'un four commun.

C'est depuis le hameau de Nojaret que se fait l'accès aux Hauts de Nojaret qui abritent des cabanes dans la montagne. Celles-ci se sont, la plupart du temps, développées à partir de clèdes anciennes abandonnées. Leurs



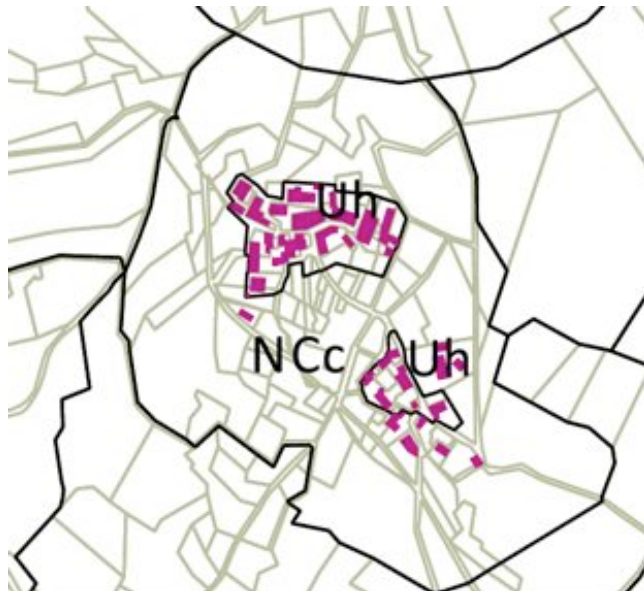
habitants sont propriétaires des sols et de leur habitation depuis souvent plusieurs décennies. Ils sont contribuables dans la commune. L’environnement de leurs habitations est entretenu.



Desserte en réseaux :

Le hameau dispose de 2 stations d’épuration et de l’adduction en eau potable.

Zonage du POS :



Les 2 parties du hameau de Nojaret sont classées en UH au POS. A noter que certaines constructions existantes sont en NCc et non en Uh.

Inventaire de l'état du bâti :



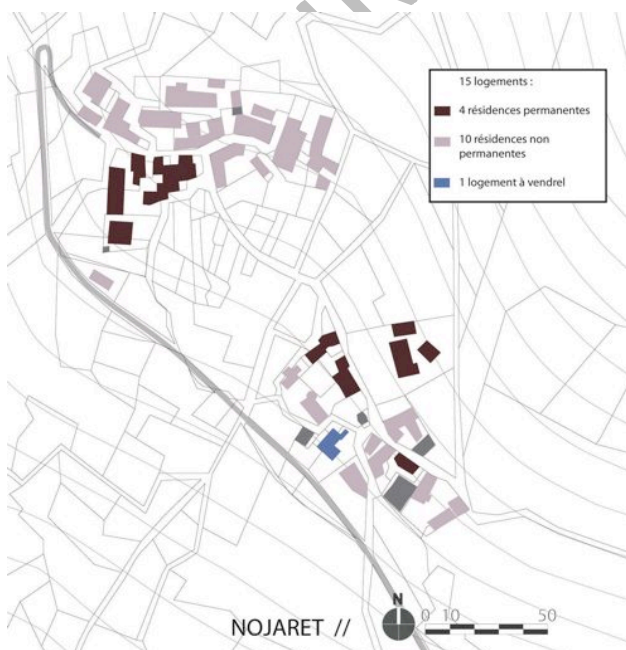
Le hameau de Nojaret est sans doute celui qui conserve le plus grand nombre de ruines à restaurer. Elles se concentrent à l'extrémité sud de Nojaret Bas (certaines d'entre elles étant en court de réhabilitation) et au centre de Nojaret Haut.

La quasi-totalité est possédée par une seule famille qui projette depuis des années de les réhabiliter afin de créer un lieu d'accueil pour les entreprises.

Dans l'éventualité de la création de logements et comme exposé précédemment, l'avantage du hameau de Nojaret est qu'il est bien desservi par la voirie, raccordé au réseau d'eau potable et possède deux micro-stations d'épuration des eaux usées.

Potentiel de création de logements par la rénovation : 6 à 12 logements selon le type

Mode d'occupation des logements :



(recensement effectué en mai 2014 sur la base de discussion avec les habitants)

Nojaret accueille essentiellement des résidences non permanentes.

A noter la vente d'une maison à restaurer, sans terrain depuis de nombreuses années dans la partie sud du hameau.

4.4 Hameau de Coulis

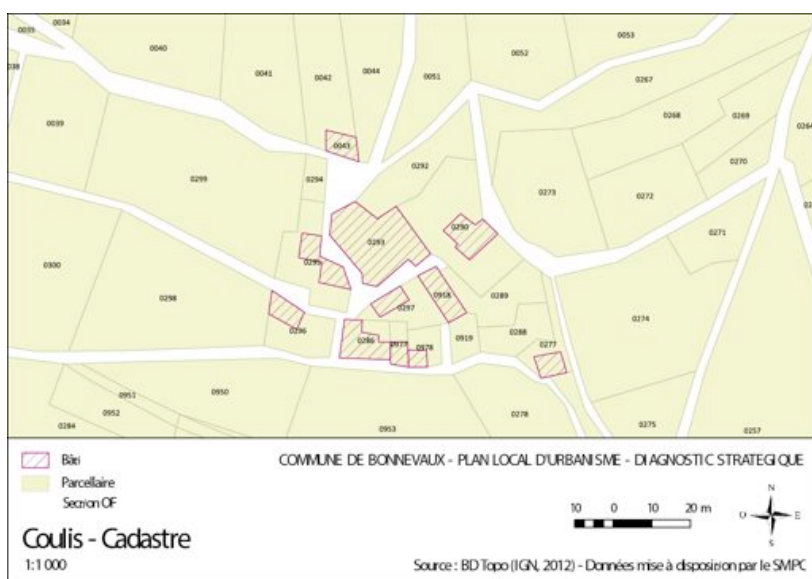
Altitude : 700m sur les flancs du Bourrel

Le village est situé au fond de la vallée de l’Abeau, sur les pentes de la montagne dominée par le Cros de Coulis. C’est un lieu abrité des vents mais plus frais et très isolé.

Les maisons sont imbriquées les unes dans les autres. On remarque une calade couverte.

Coulis a connu probablement le peuplement le plus ancien (la liaison avec la draille) mais c’est aussi le site abandonné le plus tôt au XXe siècle.

Le chemin qui y accède au hameau depuis Bonnevaux est une piste (route non goudronnée). Il est inclus dans le circuit des « drailles perdues ».



Population

Fortement peuplé jusqu’au XVIIe siècles, Coulis perd sa population de manière définitive à la fin du 17^e siècle-début du 18^e siècle. Complètement abandonné dans les années 1960, il a été racheté par des néos-ruraux dont le premier maire « hippie » de Bonnevaux : Jean Loup Marry.

1896 : 5 familles – 31 habitants
1901 : 5 familles – 29 habitants
1921 : 4 familles – 21 habitants
1954 : 1 famille, 10 habitants
1970 ; 1 habitant.

Situation aujourd’hui

Coulis est aujourd’hui partiellement en ruine. Les propriétaires des bâtiments ne vivent plus ici et les ont délaissés.

Des occupants se sont installés pour lancer une activité agricole autour de l’association AgriCoulis.

L’association AgriCoulis, Groupement Foncier Agricole, créé en avril 2010 a pour objectifs d’ « aider à obtenir un fermage sur un terrain agricole à la campagne et de contribuer sur ce terrain à l’installation d’un collectif de paysans, d’artisans, faire connaître son projet auprès de partenaires privés et publics afin d’obtenir les ressources nécessaires à son action, organiser des événements permettant de financer des projets liés à son action, développer des activités agricoles pour la production, la transformation, la commercialisation de tous produits d’origine agricole, de proposer et de réaliser une forme de vie en collectif originale, sans hiérarchie sociale ou politique dans laquelle chaque individu participe activement et personnellement tant au fonctionnement matériel qu’à l’obtention des ressources de l’association, laquelle en retour assure à tous ses membres la satisfaction des besoins fondamentaux. Mais l’association a également pour but de préserver le patrimoine naturel, favoriser une réflexion sur les énergies alternatives renouvelables, l’éco-construction et les habitats légers et mobiles. » (extrait de la déclaration en sous-préfecture d’Alès)

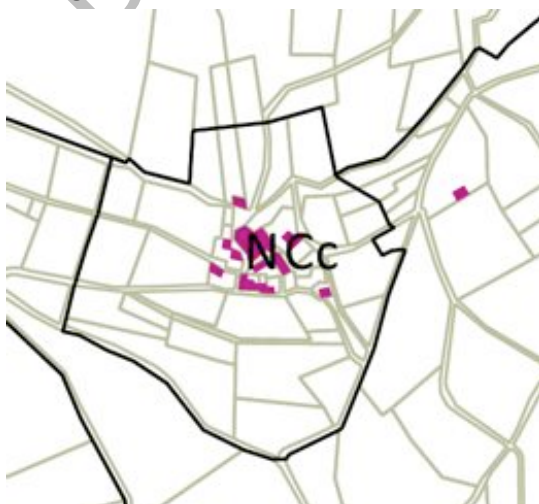
Cependant le morcellement de la propriété foncière (des indivisions importantes et anciennes) permet difficilement l’installation pérenne de nouveaux habitants. De même, la situation isolée du hameau (accès par une piste en mauvais état) rend très difficile la rénovation des ruines selon les méthodes traditionnelles (travaux trop coûteux et matériaux difficiles à transporter).



Desserte en réseaux :

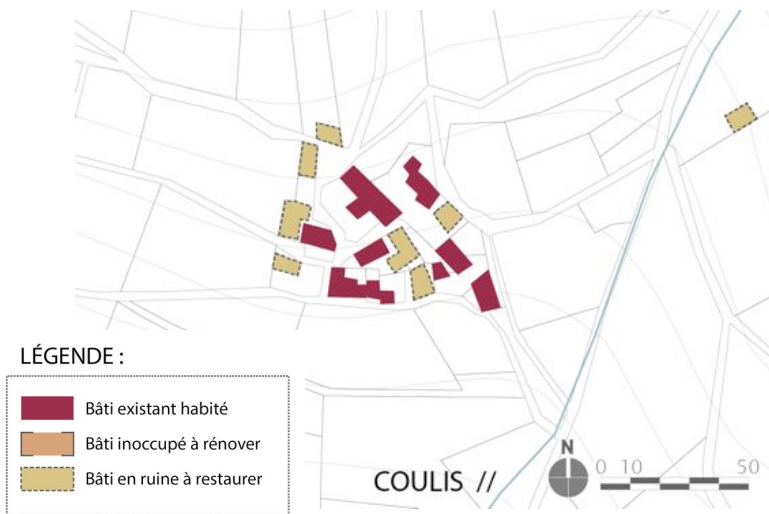
Le hameau de Coulis ne dispose pas de réseaux publics d’électricité, d’assainissement d’eau potable ou d’eaux usées. L’accès se fait par une piste difficilement carrossable.

Zonage du POS



Le hameau de Coulis est classé en NCC au POS.

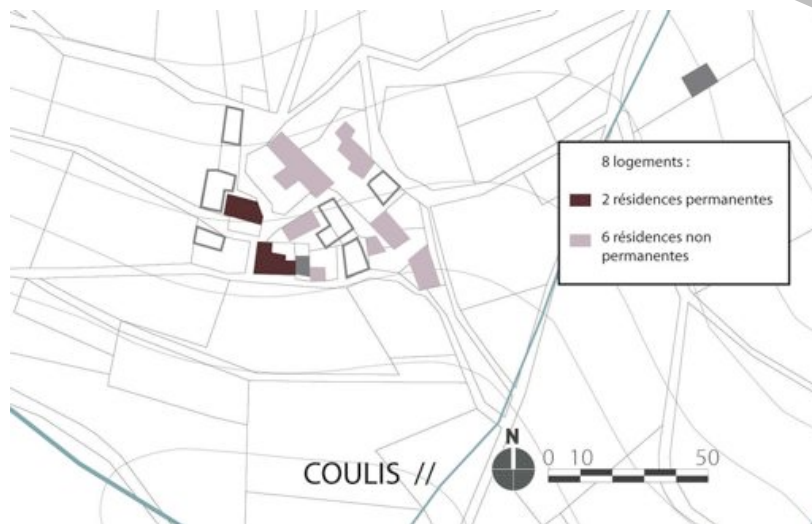
Inventaire de l'état du bâti :



Environ la moitié du hameau de Coulis a été restauré : il reste donc des ruines au potentiel intéressant.

Potentiel de création de logements par la rénovation : 4 à 6 logements selon le type

Mode d'occupation des logements :



(recensement effectué en mai 2014 sur la base de discussion avec les habitants)

4.5 Hameau du Bosc

Altitude 420 m

Situé à la mi pente, le petit hameau du Bosc est composé de deux groupes de maisons : Le Bosc ou le Bos et le Mas del majeureon. Jusqu'aux années 1960, seul un chemin de terre permettait aux habitants de rejoindre la route de Malbosc.

Population :

1683 : Environ 12 habitants

1715 : 5 personnes

1896 : 3 familles – 10 habitants

1901 : 2 familles – 8habitants

1921 : 2 familles – 13 habitants

1954 : 1 familles – 3 habitants

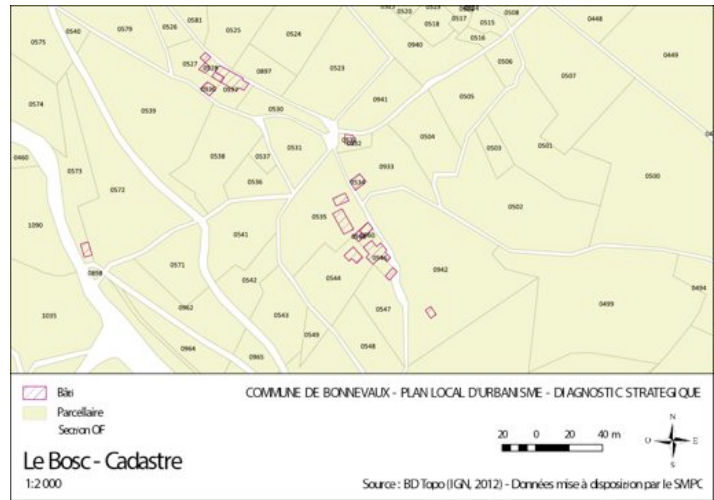
2013 : 4 propriétaires en place – uniquement des résidents secondaires

Desserte en réseaux :

Le Bosc n'est pas desservi par le réseau d'assainissement eaux usées. Il existe un projet d'adduction d'eau potable depuis Nojaret.

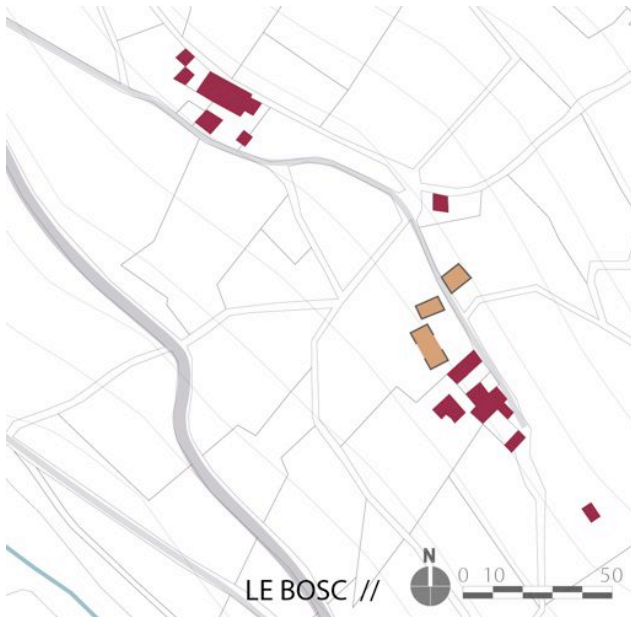
Zonage du POS :

Le hameau du Bosc est classé en zone Ncc du POS de 1993.



DOCUMENT

Inventaire de l'état du bâti :






Le hameau du Bosc possède un petit groupe d'édifices inoccupés à valoriser, entouré de deux résidences secondaires. .

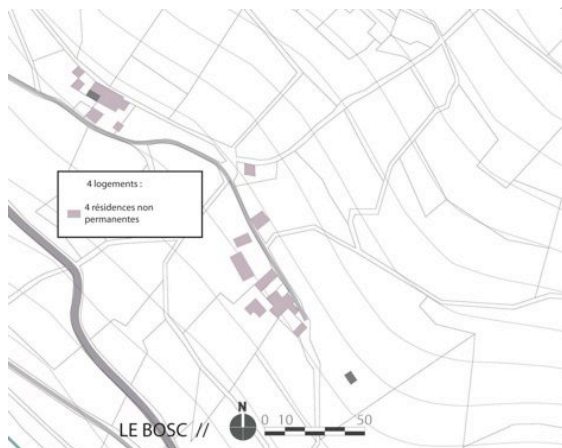
La commune possède également une petite clède un peu plus au nord, en contrebas de la route.

Potentiel de création de logements par la rénovation : 2 à 3 logements selon le type

LÉGENDE :

	Bâti existant habité
	Bâti inoccupé à rénover
	Bâti en ruine à restaurer

Mode d'occupation des logements :



(recensement effectué en mai 2014 sur la base de discussion avec les habitants)

Le hameau du Bosc n'est pas habité à l'année par ses propriétaires.

4.6 Les Thomazes

Origine : son nom provient d'un nom de famille.

Population :

1583 : environ 24 habitants

1656 : environ 24 habitants

Au XIXe siècle la population diminue puisqu'en 1896 il y a 2 familles soit 11 habitants.

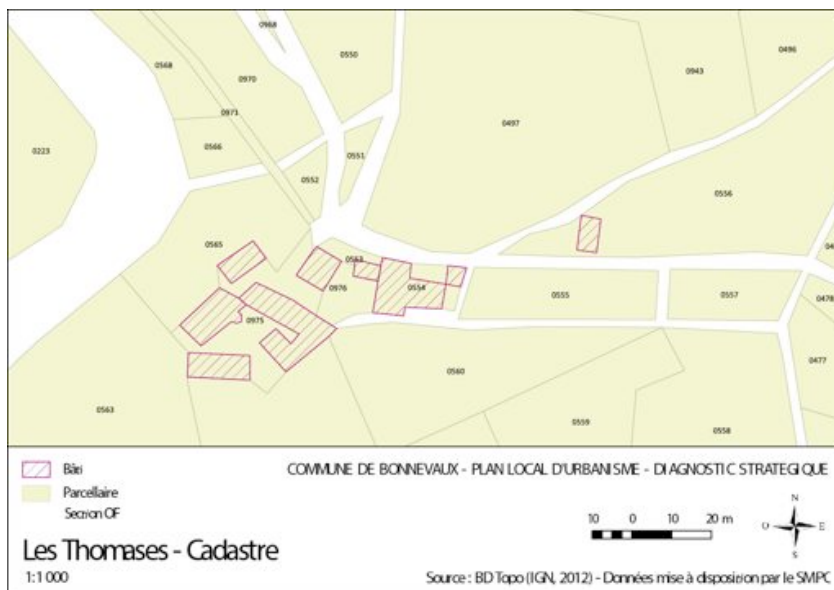
1901 : 2 familles – 8 habitants

1906 : 5 familles – 24 habitants (croissance de population due à la mise en exploitation des châtaigneraies pour le tanin – exploitation dure jusque 1914)

1921 : 1 famille- 2 habitants

1954 : 1 famille, 4 habitants

2013 : 3 familles : une famille en résidence principale, un apiculteur, un cotisant solidaire MSA



Les Thomazes : 3 propriétaires dont un apiculteur (220 ruches) et un cotisant solidaire.

Figure 1 : Les Thomazes

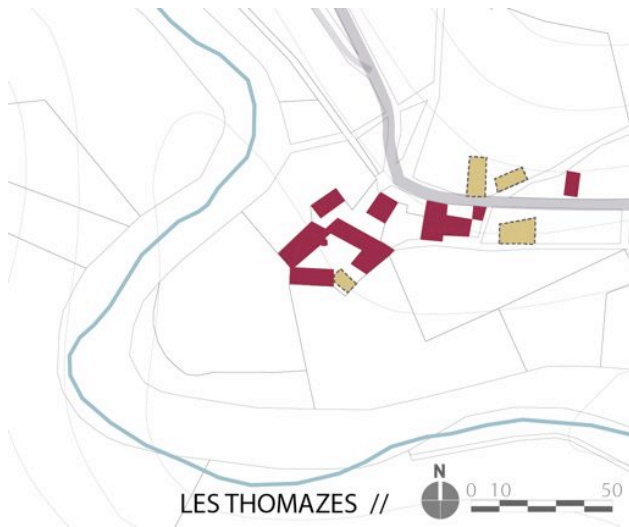
Desserte en réseaux :

Le hameau des Thomazes n'est pas desservi par un réseau d'assainissement eaux usées. Un projet d'adduction en eau potable depuis Nojaret (en passant La Rouvière et le Bosc) est en cours de réalisation.

Zonage du POS :

Le hameau est classé en zone NCc du POS.

Inventaire de l'état du bâti :



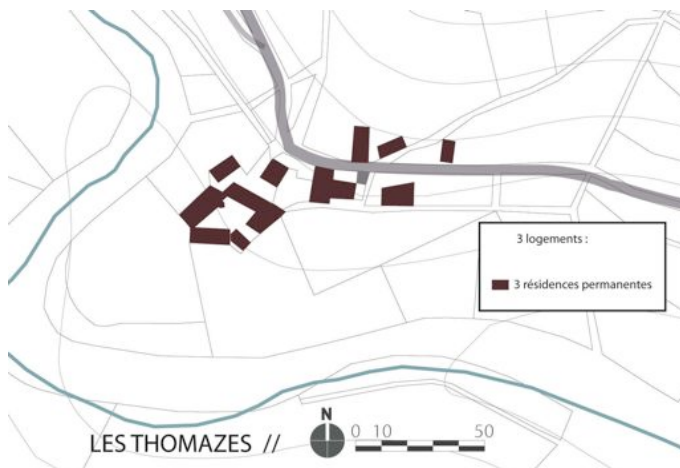
Les Thomazes présentent quelques ruines d'habitation réparties de part et d'autre de la route.

Potential de création de logements par la rénovation : 2 à 3 logements selon le type

LÉGENDE :

	Bâti existant habité
	Bâti inoccupé à rénover
	Bâti en ruine à restaurer

Mode d'occupation des logements :



(recensement effectué en mai 2014 sur la base de discussion avec les habitants)

Le hameau des Thomazes est occupé à l'année par ses propriétaires.

4.7 Autres lieux dits : La Figère, La Rouvière, La Rivière, ...

4.7.1 La Figère

Altitude : 550m, orienté vers le sud-est. Le hameau est construit sur le flanc de la grande châtaigneraie de Bonnevaux.

Population :

1583 : environ 12 habitants

1896 : 2 familles – 8 habitants

1901 : 2 familles – 6 habitants

1906 : 2 familles, 7 habitants

1921 : aucun habitant

1954 : aucun habitant

1960 : rachat par famille Damon

1979 : achat par la famille actuellement propriétaire de tout le hameau

Les bâtiments ont maintenant tous un toit ; un seul toit d'origine (1750 approximativement) restauré.

Le hameau est composé de 11 constructions – de 2 à 4 niveaux - pour trois feux dont deux probablement de la même lignée proche.

Les dates de construction vont du 17^{ème} au 20^{ème} siècles : 1650 /1736/1809/1836/1840/1906

L'accès se fait par le chemin actuel (privé) depuis 1906 avec édification à cette date d'une grange dans la partie supérieure du hameau (démolie depuis : 1955 environ) et nouveau dessin des accès carrossables à la Figère et à Bonnevaux.

Auparavant, il existait uniquement un accès par des sentiers muletiers. Un parking construit en bas du hameau édifié vers 1970 a subi un effondrement partiel en 2011.



Constructibilité au POS : le hameau et terrains attenants sont classés en NCc au POS.

4.7.2 La Rivière

Altitude ; 580m, sur le flanc de la Devèze.

Crée à la fin XVIe siècle) début XVIIe

Abandonné dès 1914, il était complètement enseveli par les ronces et les arbres.

La mazade est en cours de réhabilitation par un couple d’agriculteurs.



Source site internet www.bonnevaux-cévennes.fr

Constructibilité au POS : le hameau et terrains attenants sont classés en NCc au POS.

4.7.3 La Rouvière

Altitude : 450 m

A la même hauteur que le Bosc mais sur la route de Nojaret. Cette mazade semble s’être peuplée plus tardivement et s’est dépeuplée très tôt.

Population

1586 : 16 personnes

1896 : 1 famille, 5 habitants

1901 : 1 famille – 4 habitants

1954 : aucun habitant

Aujourd’hui, La Rouvière appartient à 2 familles, l’une y vit une grande partie de l’année tandis que l’autre y vient épisodiquement.

Projet d’adduction eau potable depuis Nojaret.

Constructibilité au POS : la mazade et terrains attenants sont classés en NCc au POS.

4.7.4 La Pourière

Origine : XVIIIe siècle

Ferme abandonnée dans les années 1900. Rachetée dans les années 70 par une famille.

Projet d’adduction eau potable depuis Nojaret.

Constructibilité au POS : la mazade et terrains attenants sont classés en NCc au POS.

4.7.5 L'Abbaye

Histoire :

Le lieu dit l'Abbaye est situé sur le site de l'ancien prieuré de Notre Dame de Bonnevaux. Il est le prieuré fondateur de la « Bonne Vallée » - Bonnevaux.

Le prieuré de Notre Dame de Bonnevaux (1197-1723) a été un établissement de l'Ordre de St Ruf de Valence puis directement de l'Ordre de St Ruf (1723-1774) puis à l'évêché de Valence.

En 1790, le prieuré est exproprié, il devient bien national avant d'être revendu. 8 propriétaires se partageaient les ruines de l'ancien prieuré jusqu'en 1970. « La salle capitulaire servait de grange à foin, la moitié des toitures étaient détruites. Seule la monumentale cheminée surmontait encore le pont de pierre du XIXe siècle. »

(source : M.L. DUMAS, Bonnevaux, grandeur déclin et renouveau)

Le domaine a été acheté entre 1974 et 1976 par le propriétaire actuel qui l'a restaurée.

DOCUMENT PROVISOIRE

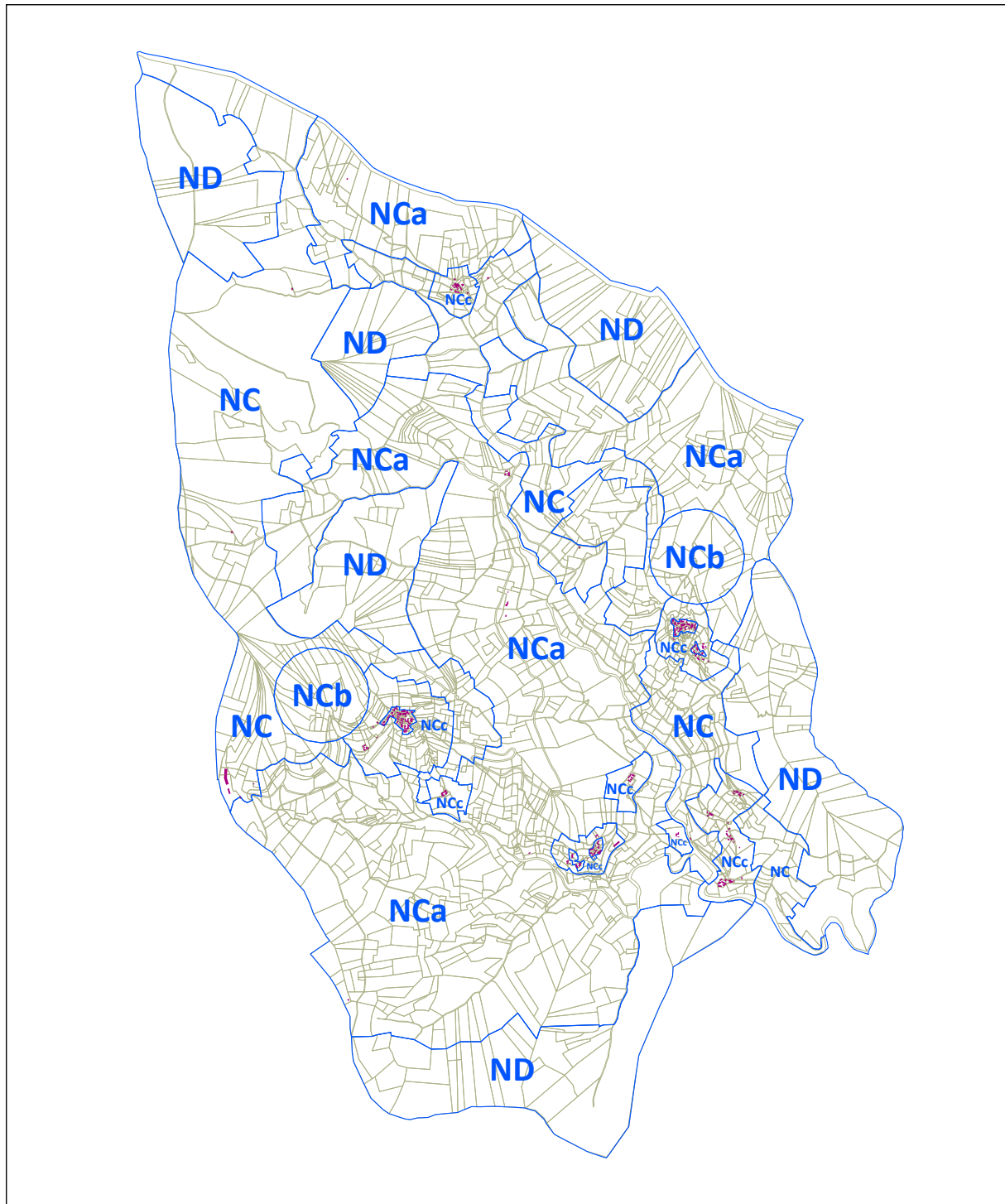
5 Bilan du POS et enjeux pour le Plan Local d’Urbanisme

Le Plan d’Occupation des Sols de Bonnevaux a été approuvé le 16 février 1992 (arrêt en 1987).

Le zonage du POS délimite :

- les zones urbaines :
 - o secteur Ua : il concerne la partie la plus ancienne du village, constituée d’habitat en ordre continu dense, avec services et commerces. Petit artisanat et bâtiments liés à l’agriculture peuvent y être intégrés. Assainissement collectif existant.
 - o Secteur Uh : il concerne les hameaux, bâti dense ancien et prolongements immédiats. Secteur non équipé d’assainissement public.
- Les zones naturelles :
 - o NC :
 - Secteur NCa : espaces d’exploitation mixte/polyvalente
 - Secteur NCb : protection de captage
 - Secteur NCc ; espaces sensibles à la périphérie du bâti.
- ND : zone qui concerne les espaces de boisements, landes, ... tous sites qu’il convient de protéger en raison de la qualité des paysages.

Zones secteurs	Superficie (ha)	Pourcentage	
Commune	878,05		100%
Zones urbaines	2,11	100%	0,2%
Zone Ua	0,87	41%	0,09%
Zone Uh	1,24	59%	0,14%
Zone naturelle et agricole	875,93	100%	99,8%
Zone NC	214,95	24%	24,5%
Zone NCa	378,27	43%	43,08%
Zone NCb	24,72	3%	2,81%
Zone NCc	41,87	5%	4,77%
Zone ND	216,12	25%	24,61%
Emplacements réservés	0,90	-	0,10%



Plan d'occupation des
sols
1:20 000

COMMUNE DE BONNEVAUX - PLAN LOCAL D'URBANISME - DIAGNOSTIC STRATEGIQUE



200 0 200 400 600 m

Source : BD Topo (IGN, 2012) - Données mise à disposition par le SMPC, POS de Bonnevaux

5.1 REGLEMENT DU POS

	Ua : village Bonnevaux	Uh : hameaux	Nca : agri	Ncb : captage	Ncc : périphérie hameaux	ND
Article 1 : constructions autorisées	Habitation Equipement collectif Commerce et artisanat Bureaux et services Equipement public Hôtellerie Activités agricoles compatibles Autres : foyers socio-cult, gîtes d’accueil, parcs d’attractions, aires de jeux et de sport. Aires de stationnement – ICPE compatibles		Constructions nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles : siège d’exploitation, création d’une unit » nouvelle, desserrement d’une unité existante (conditions), pratique d’une culture spécifique nécessitant une implantation sur place. Bâtiments d’élevage (distance de 500m min // limites des zones construites) Installations classées (partie intégrante de l’exploitation) Affouillements et exhaussements de sol nécessaires aux travaux (sauf Ncb) Extensions de constructions existantes : limite de 100% et max 150m ² de SHON (y compris l’existant). Aménagement et restauration de l’existant Equipement public d’intérêt général			
Article 2 : Constructions interdites	NR			Toutes constructions et installations	Les constructions agricoles ne respectant pas U11.	
Article 3 : accès						
Article 4 : réseaux						
Article 5 : surface terrains	NR	Compatible avec assainissement individuel. Min = 1200m ²				
Article 6 : // voies	NR		Min 10m de l’axe actuel ou projeté des voies			
Article 7 : // lim séparatives	NR		Sur la limite séparative ou règle prospect (Min 4m)			
Article 8 : sur même terrain	NR		Constructions contigües ou Min 4m			
Article 9 : emprise au sol	NR		NR			

Article 10 : hauteur	Hauteur maximale 10m à l’égout du toit	6m égout du toit et 9m au faitage restauration et aménagement de ruines : hauteur de l’existant ancien (max 10m égout du toit)			
Article 11 : aspect extérieur	Toitures : lauzes (traditionnel) – tuile Redland ondulé de couleur brune Pente de toit : entre 30 et 50% Façade : maçonnerie traditionnelle en pierre tout enduit extérieur proscrit - souches de cheminée : habillage en maçonnerie de pierre	Constructions non usage agricoles : se référer à U11		Article UC11 à l’ensemble des constructions	Constructions non usage agricoles : se référer à U11
Article 12 : stationnement	NR	En dehors des voies publiques		NR	
Article 13 : espaces verts	Entretien 50m débroussaillage	Aires de stationnement : 1 arbre de haute tige par 50m2 de terrain	NR	NR	
Article 14 : COS	NR	SHON max pour constructions nouvelles = 150m2 pour les constructions non liées à une exploitation agricole		SHON max pour constructions nouvelles = 150m2 pour les constructions non liées à une exploitation agricole	
Article 15 : dépassT COS	NR	NR		NR	

5.2 Bilan :

Dans le POS, seuls les hameaux des Alègres et de Nojaret (Uh), avec le village de Bonnevaux (Ua) sont constructibles (zone urbaine) sous conditions. Les zones urbaines représentent 0,2% de la surface communale.

Les zones NC, à dominante agricole représente près de 75% du territoire communal et les zones naturelles (ND) près de 25%.

Les zones NCc présentent un grand intérêt dans le maintien des paysages agricoles aux abords des hameaux ainsi que sur la prévention du risque incendie (50m autour des hameaux).

L’observation des limites du zonage ne laisse apparaître aucun terrain libre à la construction dans les zones U, selon les critères du règlement.

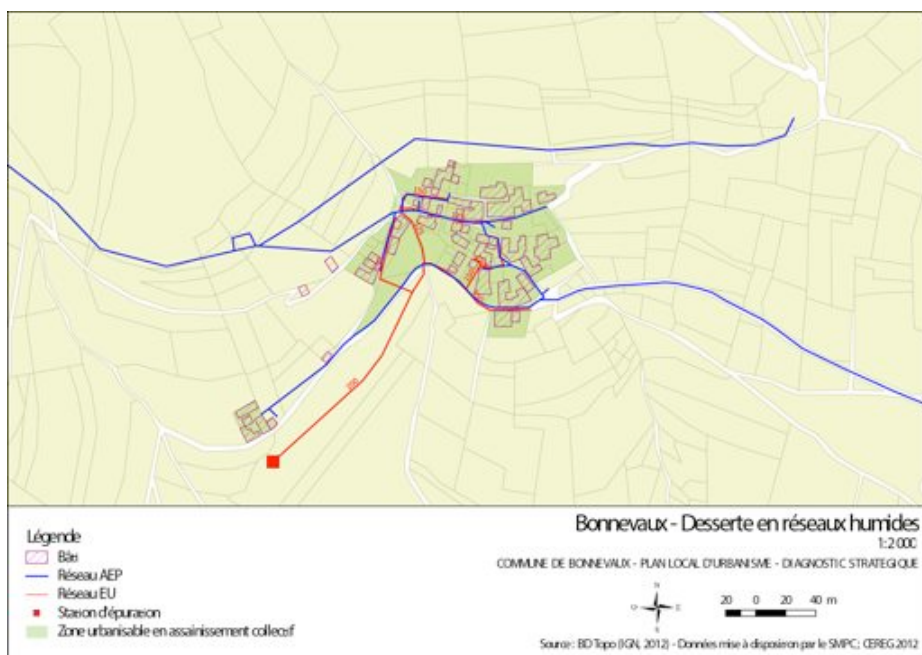
Ces limites strictes et le règlement ont permis de conserver l’aspect du village et des hameaux mais ne permet pas non plus à la commune d’évoluer.

Depuis l’approbation du POS en 1992, le réseau d’assainissement d’eaux usées a évolué avec notamment la création de deux stations à Nojaret. De même, le réseau d’eau potable dessert à présent les Alègres (ainsi que la Figère). Un projet d’extension du réseau d’eau potable vers la Rouvière, le Bosc, les Thomazes et la Pourrière a obtenu l’accord de subventions et le chantier est prévu pour 2014.

6 Les réseaux

6.1 Assainissement Eaux usées

Le schéma directeur des eaux usées a été réalisé en 2012. LA commune dispose de 3 stations d’épuration : Bonnevaux, Nojaret Haut et Nojaret Bas. Le raccordement de la totalité des habitations des deux hameaux aux trois réseaux se fait gravitairement.

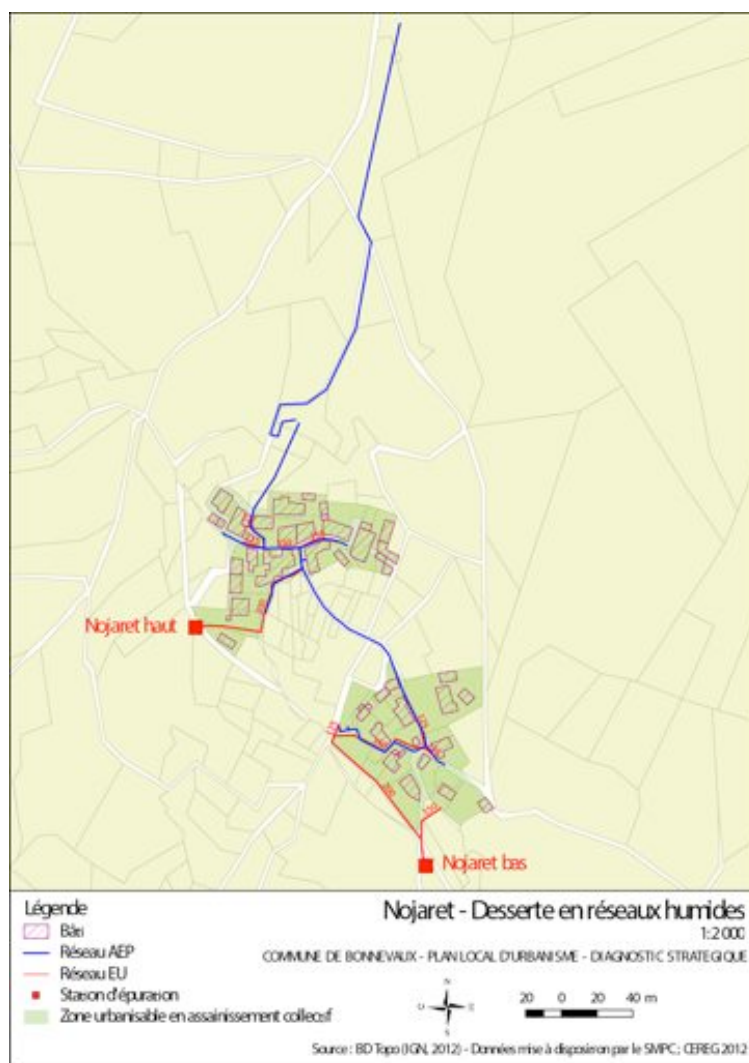


Le hameau de Bonnevaux dispose d’une station d’épuration, réalisée en 2003, avec une capacité nominale de 30 Equivalents Habitants permanents et de 100 E.H. en pointe pendant 2 à 3 mois.

Selon des relevés en période estivale, la station du village est proche de sa capacité maximale de pointe en période estivale. En période creuse, la station a reçu une charge polluante de 61% de sa capacité moyenne.

Le hameau de Nojaret dispose de 2 stations d’épuration identiques, réalisées en 2003, d’une capacité de 15 E.H. permanents chacune et de 50 E.H. en période de pointe chacune, soit au total pour le hameau 30 E.H. permanents et 100 E.H. en période de pointe.

La station de Nojaret Haut a reçu une charge polluante correspondant à 16% de sa capacité maximale estivale. La STEP de Nojaret Bas a reçu une charge polluante correspondant à 15% de sa capacité maximale. Le hameau de Nojaret n’utilise donc pas toute la capacité épuratoire des stations installées.



L’ensemble des 3 systèmes d’assainissement sont exclusivement séparatifs et sont constitués des linéaires suivants :

- 532 ml sur Bonnevaux collectant des habitations situées entre 718 et 744 mNGF.
- 180 ml Nojaret Haut
- 220 ml Nojaret Bas

Selon le SD d’eaux usées, les réseaux d’assainissement de la commune ne présentent pas d’intrusion d’eaux parasites.

6.2 Assainissement non collectif

Le syndicat mixte du Pays des Cévennes assure le service public d’assainissement non collectif (SPANC) pour la commune de Bonnevaux.

49 habitations sans assainissement collectif ont été recensées sur le territoire communal, en 2011. Le hameau des Alègres, selon le SD, regroupe 15 habitations (30 habitants permanents et 40 habitants au total en pointe l’été). Certaines habitations ne disposent pas d’ANC, certaines ont des toilettes sèches. Des problèmes de place sont rencontrés au cœur du hameau et certaines habitations ne disposent pas de terrain attenant. L’accès au hameau est difficile (interdit aux véhicules de plus de 3,5T), nécessitant de petits véhicules pour la vidange de fosses et augmentant ainsi les coûts d’entretien. La principale contrainte pour l’assainissement est la présence du ruisseau du Péras à 140 m au sud avec une pente forte.

Le Bosc regroupe 6 habitations avec 30 habitants au total en période estivale. Les habitations sont équipées de toilettes sèches et les eaux ménagères sont rejetées directement. Certaines habitations ne disposent pas de terrain attenant.

Le hameau des Thomazes compte 3 habitations, selon le SD. Les dispositifs rencontrés sont une fosse toutes eaux et des drains. Des difficultés d’accès pour la vidange de la fosse sont observées. La principale contrainte pour l’assainissement est le ruisseau Abeau en contrebas.

Le hameau de Coulis, selon le SD compte 3 habitations (10 habitants permanents et 14 en période de pointe l’été) et ne dispose d’aucun système d’assainissement. Un ruisseau traverse le hameau.

Les mazades isolées disposent en général de fosse toutes eaux et de drains et rencontrent souvent des difficultés d’accès pour la vidange de la fosse.

Le schéma directeur a permis d’étudier différents scénarios d’installation d’un système d’assainissement collectif pour le hameau du Bosc et des Alègres. En effet, ces hameaux disposent d’une densité de l’habitat qui permettrait de justifier l’installation d’un système collectif, ce qui n’est pas le cas des autres hameaux ou mazades isolées.

6.3 Eau potable

Le schéma directeur d’eau potable a été finalisé en début 2014, il est en attente d’une validation des services de l’Etat (printemps 2014).

Deux Unités de Distribution Indépendantes (UDI) sont recensées sur le territoire communal ;

- L’unité de distribution de Bonnevaux qui dessert le village de Bonnevaux et les hameaux de La Figère et des Alègres
- L’unité de distribution de Nojaret

2 captages de sources :

- sources de Chabannes Marcou (Bonnevaux)
- source de la Maro (Nojaret)

Le taux de raccordement au réseau public d’alimentation en eau potable de la commune de Bonnevaux est de 60% environ.

6.3.1 UDI de BONNEVAUX

L’alimentation en eau potable de l’UDI de Bonnevaux est assurée par **la source de Chabanne Marcou** composée de 3 drains qui se rejoignent dans une chambre de collecte avant de remplir en gravitaire le réservoir de Bonnevaux situé 30 m en contrebas.

Implantée sur un terrain de type gneissique, la source de Chabanne Marcou est régularisée, elle a fait l’objet d’un arrêté de Déclaration d’Utilité Publique le 29/04/2003.

Construit en 1996, **le réservoir de Bonnevaux** constitue l’unique ouvrage de stockage d’eau potable de l’UDI. Il est situé à une cote de 777 m NGF, permettant d’assurer la distribution sur l’ensemble de l’UDI en gravitaire. Sa capacité est de 59 m³ dont 23 m³ réservé en cas d’incendie. Le remplissage y est régulé par un robinet à flotteur. Un compteur sur l’adduction et un sur la distribution permettent de suivre les volumes transitant par le bassin.

Le traitement de l’eau distribuée est assuré par une station de **traitement UV** implantée juste en amont du village, construite en 2004.

La desserte se fait ensuite en gravitaire sur l’ensemble du réseau. L’importante différence altimétrique entre les abonnés de l’ensemble du réseau de l’UDI a nécessité l’implantation de 3 réducteurs de pression.

La desserte des hameaux de la Rivière, de la Figère et des Alègres est récente : mise en service en 2011.

A noter la présence d’une **retenue collinaire au Nord du village de Bonnevaux**. Alimentée par le trop plein du réservoir de Bonnevaux, elle alimente un réseau d’irrigation équipé de 18 compteurs particuliers. Un compteur général permet également de suivre le débit entrant dans la retenue. Sa capacité est de 1200 m³ dont 170m³ de réserve incendie.

L’eau distribuée à l’UDI de Bonnevaux est de bonne qualité, témoignant de l’efficacité du dispositif de traitement par UV et de la qualité de la ressource. A noter toutefois le pH acide et la faible conductivité, conséquence du terrain gneissique sur lequel est implantée la source.

Sur l’UDI de Bonnevaux, **le débit disponible à la source de Chabanne Marcou est suffisant pour alimenter l’ensemble des abonnés de l’UDI à moyen/long terme.**

Le débit de prélèvement autorisé par la DUP de la source de Chabanne Marcou permet de subvenir aux besoins moyens de l’ensemble de l’UDI à moyen/long terme. A noter toutefois que les besoins en pointe peuvent ponctuellement être légèrement supérieurs à la DUP.

6.3.2 UDI de NOJARET

L’alimentation en eau potable de l’UDI de Nojaret est assurée par la source de la Maro, exploitée depuis 1980. Tout comme la source de Chabanne Marcou, la source de la Maro est implantée sur un terrain de type gneissique, et a fait l’objet d’un arrêté de Déclaration d’Utilité Publique le 29/04/2003.

L’eau est ensuite stockée dans le réservoir de Nojaret situé à 650 m NGF, et d’une capacité de 30 m³ dont 12 m³ de réserve incendie. Construit en 1980, le réservoir de Nojaret, est équipé d’un compteur sur l’adduction et d’un sur la distribution. Le remplissage y est régulé par un robinet à flotteur. Le traitement de l’eau distribuée est assuré par une station de traitement UV implantée sur la partie haute du hameau.

La desserte se fait ensuite en gravitaire sur l’ensemble du réseau. La cote altimétrique des abonnés est comprise entre 20m et 30m en contrebas du réservoir, ils disposent donc d’une pression confortable, ne nécessitant pas l’installation de réducteur de pression.

L’eau distribuée à l’UDI de Nojaret **est globalement de bonne qualité**.

A noter cependant l’importance de maintenir le bon fonctionnement de la station de traitement par UV (coupure en cas de foudre par exemple). Des entérocoques ont en effet été identifiés à 2 reprises dans les eaux destinées à la consommation lors des 5 dernières années. De même, le captage de la Maro semble être légèrement sensible à la turbidité.

Enfin, tout comme le captage de Chabanne Marcou, le captage de la Maro produit des eaux acides et de faible conductivité en raison des terrains gneissiques sur lesquels est implantée la source.

Sur l’UDI de Nojaret, le débit disponible à la source de la Maro permet de subvenir aux besoins de l’ensemble de l’UDI à moyen/long terme.

Elle permet d’ores et déjà d’alimenter **potentiellement 50 habitants supplémentaires en pointe (sur la base d’un ratio de 80 L/j/hab)**.

Le débit de prélèvement autorisé permet quant à lui un excédent de 3 m³/j en pointe, équivalent à l’alimentation de près de 40 habitants supplémentaires (sur la base d’un ratio de 80 L/j/hab).

Le bilan besoins/ressources est sur cet UDI largement excédentaire, permettant d’envisager d’alimenter les UDI alentours.

Le temps de séjour moyen dans le réservoir est important mais le dispositif de traitement par UV permet de prévenir tout risque d’éventuelle dégradation de la qualité de l’eau dans le réservoir.

Le ratio de consommation par habitant est très faible sur la commune, en particulier sur l’UDI de Bonnevaux. Ce constat résulte de l’efficacité de la retenue collinaire qui alimente un réseau d’irrigation intelligemment exploité.

D.IV SYNTHÈSE - ADEQUATION BESOINS RESSOURCES

Année	Bonnevaux			Nojaret		
	2011	2025	2035	2011	2025	2035
Population moyenne	78	82	104	35	41	47
Débit disponible	19 m ³ /j	19 m ³ /j	19 m ³ /j	11 m ³ /j	11 m ³ /j	11 m ³ /j
DUP	9 m ³ /j	9 m ³ /j	9 m ³ /j	9 m ³ /j	9 m ³ /j	9 m ³ /j
Besoins Moyens	5 m ³ /j	6 m ³ /j	7m ³ /j	2 m ³ /j	3 m ³ /j	3 m ³ /j
Situation Future Bilan Besoins Ressources	Excédent			Excédent		

6.3.3 Retenue collinaire de Bonnevaux

La commune a mis en place une retenue collinaire alimentée par le trop plein du réservoir de Bonnevaux.

D’une capacité de 1200 m², dont 170 m² réservés pour le remplissage d’hélicoptères en cas d’incendie, elle alimente un réseau d’irrigation efficace équipé de 18 compteurs particuliers.

Cet ouvrage a un réel effet bénéfique sur la consommation en eau potable de la commune.

Les autres hameaux, comme celui de Nojaret, expriment également la possibilité de bénéficier un tel équipement qui leur permettrait de faire des économies d’eau.

6.3.4 Projet d’extensions

4 hameaux situés en dessous du hameau de Nojaret ne sont pas raccordés au réseau public d’alimentation en eau potable et sont aujourd’hui alimentés par des sources privées peu salubres : La Rouvière, Le Bosc, Les Thomazes et la Pourrière.

Afin de leur assurer une alimentation en eau potable conforme, il est envisagé leur raccordement au réseau AEP existant.

Le projet d’extension du réseau a reçu l’accord de subventions et les travaux devraient commencer en 2014.

Enjeux :

- Limiter l’urbanisation future à la capacité des réseaux
- Etre particulièrement attentif aux enjeux de développement lié à la ressource en eau
- Inciter à la récupération des eaux pluviales
- Etudier la possibilité d’installer des systèmes alternatifs et autonomes pour faciliter la réhabilitation du hameau de Coulis

7 Synthèse des enjeux du diagnostic

HABITAT :

- Restaurer les ruines restantes et plus généralement les habitations inoccupées : comment contourner les obstacles et encourager la création de logements dans ce type de bâti ?
- Créer de nouveaux logements locatifs en petit collectif ou individuel groupé : est-ce pertinent ? - Pour qui, pourquoi, comment et où ?
- Préserver la compacité de l'habitat
- Augmenter la constructibilité du foncier : Définir différents scénarii d'extension d'un ou plusieurs hameaux en prenant en compte les disponibilités foncières, le raccordement aux réseaux (AEP, assainissement, voirie..) mais aussi la continuité avec l'existant, la topographie, le paysage, l'orientation, etc...
- Etudier en parallèle la pertinence de la création d'un nouveau hameau
- Proposer des outils pour construire ou restaurer aujourd'hui : proposer des techniques adaptées à la restauration, plus simples, plus économiques mais aussi plus actuelles
- Etudier la possibilité de construire avec d'autres matériaux locaux : le bois par exemple
- Définir en parallèle les principes d'une architecture plus contemporaine en continuité avec l'évolution de la construction à Bonnevaux
- Permettre et favoriser l'installation de projets intégrant une activité économique : par exemple une installation agricole ou artisanale.
- Décourager le développement de l'habitat isolé en réfléchissant en amont à une offre de logements adaptés aux différentes situations dans les hameaux ou à proximité directe et ainsi lutter contre le mitage des espaces naturels et agricoles, limiter les risques sanitaires et garantir la sécurité des habitants.

DEPLACEMENTS :

- Poursuivre l'entretien des routes et leurs abords pour faciliter les trajets des habitants
- Améliorer lorsque c'est nécessaire la capacité de stationnement aux abords des hameaux
- Poursuivre les actions d'entretien des sentiers, surtout ceux qui permettent aux habitants d'aller d'un hameau à un autre sans utiliser la voiture
- Encourager les habitants à utiliser l'offre de transports à la demande mise en place par la Communauté de Communes

AGRICULTURE :

- Préserver l'usage agricole des terres pâturées
- Reconquérir les anciennes terres pâturées qui se referment : potentiel agricole et lutte incendies.
- Etudier les possibilités d'installations agricoles : création d'activité et/ou reprise et de logements pour les agriculteurs et leurs familles
- Maintenir la ceinture verte autour des hameaux pour préserver les espaces agricoles et prévenir les risques (incendies)
- Définir les potentialités de la commune en châtaigneraie bois et fruit
- Développer les exploitations forestières potentielles sur le versant de La Loubière mais privilégier l'exploitation du châtaignier dans les actuels secteurs de sylvo-pastoralisme
- Inciter à l'utilisation du bois local dans les futures constructions
- Evaluer les besoins et les possibilités d'accueil d'un atelier de transformation

PAYSAGE :

- Préserver l'harmonie paysagère globale rare du territoire
- Maintenir autant que possible les espaces ouverts
- Maintenir et développer l'activité d'élevage et de maraîchage autour de Bonnevaux et des autres hameaux
- Valoriser les deux points de repère du Col du Péras et de la Croix de Nojaret
- Revoir l'aménagement de ces espaces pour atténuer/supprimer leurs aspects négatifs respectifs tout en prenant en compte la diversité des usages afin préserver cette entité remarquable

PATRIMOINE :

- Préserver la qualité architecturale exceptionnelle, héritage traditionnel et témoin du savoir-faire ancestral
- Inciter à la restauration des terrasses
- Identifier les terrasses à enjeux et les préserver
- Maintenir et préserver les chemins de petite randonnée

ESPACES NATURELS :

- Veiller à ce que les projets d'aménagement ou de développement de la commune ne portent pas atteinte aux milieux fragiles.
- Vérifier l'intérêt communautaire de la châtaigneraie cévenole méditerranéenne cartographiée afin de le valoriser le cas échéant
- Limiter la fermeture des milieux ouverts, communautaires (Natura 2000) ou non
- Préserver les ripisylves de la présence d'espèces invasives. Les identifier comme corridors écologiques dans le schéma de la trame verte et bleue de la commune
- Prendre en compte les espèces floristiques et faunistiques au cas par cas Et éviter les travaux qui pourraient porter atteinte à leur milieu de vie.

ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOIS :

- Accompagner le développement du tourisme dans la commune et sa bonne intégration dans vie communale
- Permettre aux agriculteurs de créer une activité complémentaire liée à l'accueil à la ferme
- Entretien des sentiers de randonnées en lien avec les partenaires compétents, ils sont un vecteur de fréquentation dans la commune

RESEAUX

- Limiter l'urbanisation future à la capacité des réseaux
- Etre particulièrement attentif aux enjeux de développement lié à la ressource en eau
- Inciter à la récupération des eaux pluviales
- Etudier la possibilité d'installer des systèmes alternatifs et autonomes pour faciliter la réhabilitation du hameau de Coulis